Approche des dynamiques spatio-temporelles de la formation de Saint-Emilion à travers le plan de 1845

Ezéchiel Jean-Courret

▶ **To cite this version:**

Ezéchiel Jean-Courret. Approche des dynamiques spatio-temporelles de la formation de Saint-Emilion à travers le plan de 1845. Boutoulle, Frédéric and Barraud, D and Piat, J.-L. Fabrique d'une ville médiévale : Saint-Emilion au Moyen Âge, 26 (26), pp.155-180, 2011, Supplément Aquitania. halshs-01431394

HAL Id: halshs-01431394
https://shs.hal.science/halshs-01431394

Submitted on 10 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire des pierres, langue des formes

3

Approche des dynamiques spatio-temporelles de la formation de Saint-Émilion à travers le plan de 1845

Ézéchiel Jean-Courret

L'historiographie relative à la construction et aux pratiques spatiales de Saint-Émilion est assez mince. Durant la seconde moitié du XIXe siècle, érudits locaux, archéologues et historiens ont plus manifesté leur attachement à la sauvegarde du patrimoine médiéval de la ville qu'à l'étude de sa morphogenèse. Alors que ses *Notes archéologiques* et ses nombreux dessins indiquent qu'il préparait probablement un tableau topographique de la ville à la fin du Moyen Âge – à l'image de celui qu'il a laissé sur *Bordeaux vers 1450* – Léo Drouyn publie, en 1859, un *Guide du voyageur à Saint-Émilion* qui traite essentiellement des édifices médiévaux selon une démarche parfois proche de l'itinéraire pittoresque[1]. En 1888, l'archiviste de la ville Émile Piganeau réalise un *Album guide* dans lequel il reconstitue la ville aux XVIe et XVIIe siècles. Loin de s'arrêter au XIXe siècle, ce type de production s'est largement épanoui jusqu'à nos jours, souvent sous la plume d'érudits et d'archivistes locaux, comme l'illustre, en 1931, le docteur Pierre Bertin-Roulleau, dont le guide vante de Saint-Émilion *son histoire* autant que *ses macarons*[2].

Depuis les années 1990, les recherches se sont renouvelées. Les travaux sur les peintures murales côtoient les études d'histoire économique réalisées à partir des fonds notariés et l'approche élargie des *Vignes, vins et vignerons de Saint-Émilion et d'ailleurs*[3]. Parallèlement, le thème de l'occupation du sol attire les regards croisés du géographe et de l'historien. En 1991, l'étude du paysage cadastral, fondée sur l'analyse statistique et géographique de la nature d'occupation des sols levée sur le cadastre de 1845, permet à J. Candau, Ph. Roudié, C. Ruffe et G. Talazac d'analyser "l'espace de vie sociale du terroir viticole" au milieu du XIXe siècle, époque de mutation durant laquelle, après une longue léthargie, la ville et les confins de sa juridiction médiévale renaissent grâce à la création de l'appellation viticole et au désenclavement opéré par l'arrivée du chemin de fer[4]. Parallèlement, les pistes lancées par M. Bochaca sur les origines et le développement de l'agglomération et les mémoires de recherche réalisés par J.-Ch.Tölg sur l'occupation du sol et le peuplement de la juridiction, puis par V. Tinel, sur la "genèse" de la ville, témoignent des recherches sur l'occupation et le peuplement de l'Aquitaine médiévale[5]. Ces derniers travaux relèvent cependant

1- Archives municipales de Bordeaux, fonds Drouyn, ms. 243 à 292 pour les *Notes archéologiques* ; Larrieu *et al.* 1999 pour l'édition de ses *Albums de dessins* ; Drouyn 1874 et Drouyn 1859. Le *Guide du voyageur* offre plus un itinéraire monumental qu'une analyse globale de toutes les composantes de l'urbain. Jean-Courret 2011, pour une analyse plus globale de l'utilisation des plans urbains par Léo Drouyn.

2- Piganeau 1888 ; Bertin-Roulleau 1931. Pierre Bertin-Roulleau était archiviste de la Société archéologique de Saint-Émilion.

3- Gaborit 1990 et 1999 ; Bochaca & Micheau, éd. 2002 ; Bochaca *et al.* 2004 ; Bochaca 2004, 161-172 ; ainsi que les actes du 52e congrès d'études régionales de la FHSO, tenus à Saint-Émilion en 1999 (FHSO 2000).

4- Candau *et al.* 1991, 4 ; Schoonbaert 2008 sur la notion de paysage cadastral.

5- Bochaca 1997 ; Tölg 1990 et Tinel 1999.

Fig. 1. *Atlas parcellaire*, s.d. vers 1810, *Ville de St Émilion* (section C2, 98 x 67 cm, échelle 1:1250 et 1:2500, Archives municipales de Saint-Émilion, avec l'autorisation de la municipalité de Saint-Émilion, numérisation Arkhênum).

plus de l'inventaire archéologique et patrimonial que de l'identification des dynamiques à l'œuvre dans la production spatiale, à toute échelle retenue du site observé. Ils dressent un portrait fragmentaire d'une histoire pourtant "continue", celle de la formation de la ville. La contribution présentée ici ne vise pas l'histoire totale de Saint-Émilion, elle tente de restituer l'unité de lecture de sa morphogenèse, en mobilisant une source et une méthode adaptées.

Postulat de l'enquête, sources et méthodologie

Pour saisir les processus de formation urbaine, le plan – c'est-à-dire l'espace en tant que source – constitue une donnée privilégiée d'analyse. À l'instar des autres sources, il livre des informations non documentées par ailleurs. Il est porteur d'un potentiel de mémoire qui se fonde sur le postulat suivant : chaque aménagement de l'espace impliquant des contraintes d'emprise et d'orientation sur les aménagements postérieurs, une lecture régressive des aménagements de l'espace est donc réalisable par la lecture des phénomènes inscrits en plan. Pour être pertinente, la source planimétrique retenue doit être précise et antérieure aux considérables transformations urbanistiques subactuelles[6]. À Saint-Émilion, deux entreprises cadas-

6- À Saint-Émilion, l'élargissement nord et le percement sud de la rue Guadet, sous le Second Empire, a oblitéré une part importante de la ville.

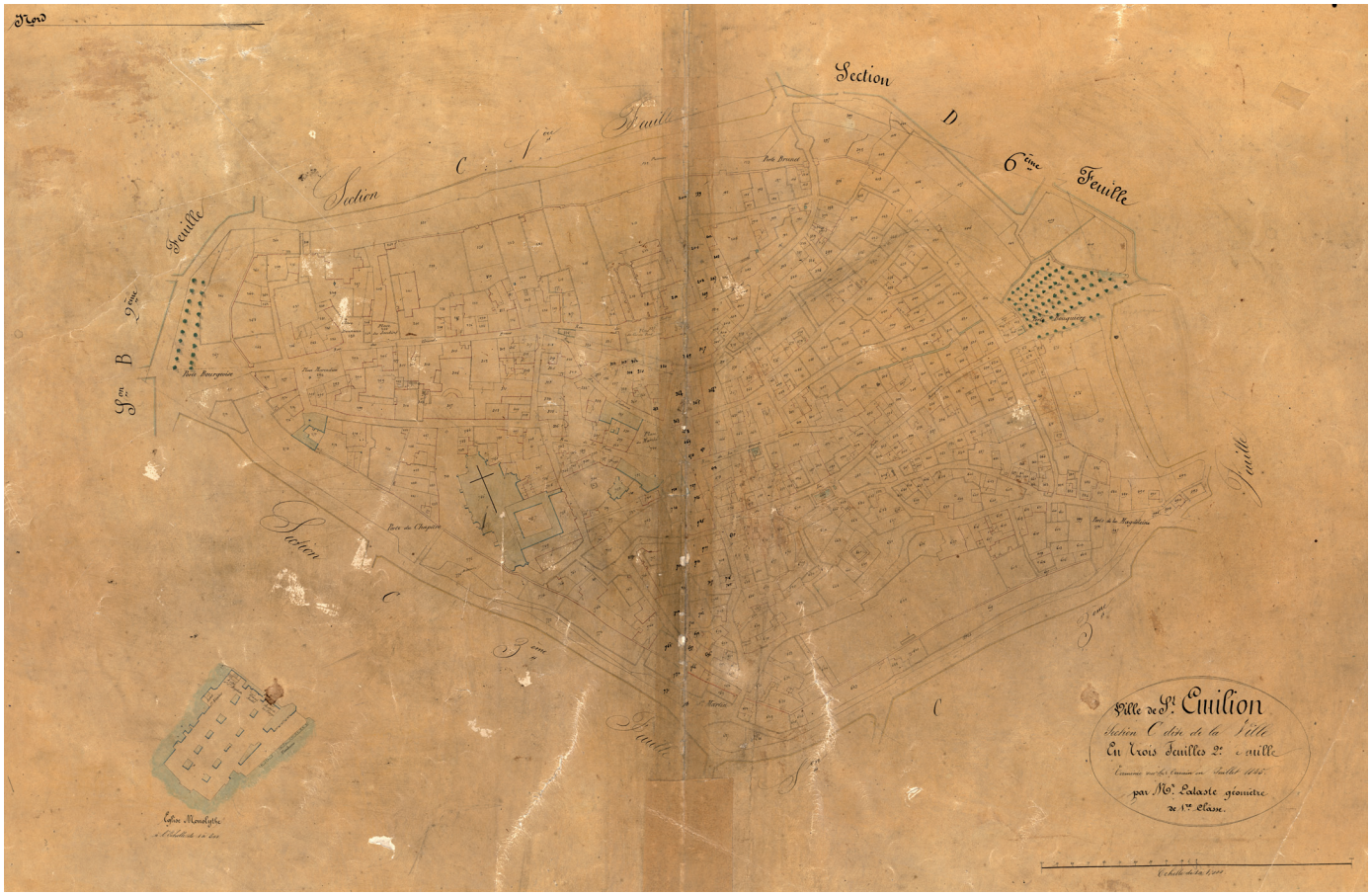

Fig. 2. Plan cadastral de 1845, *Ville de St Émilion section C dite de la Ville* (section C2, 72 x 105 cm, échelle 1:1000, Archives municipales de Saint-Émilion, avec l'autorisation de la municipalité de Saint-Émilion, numérisation Arkhênum).

trales réalisées à la suite des lois de Finances des 15 et 16 septembre 1807 pourraient être exploitées. La première se présente sous la forme d'un atlas parcellaire incomplet : réalisée vers 1810, la cartographie des planches présente de nombreuses distorsions du levé géométral qui interdisent d'utiliser ce plan comme référent (fig. 1)[7]. La seconde campagne cadastrale fournit le matériel idoine pour mener à bien cette enquête. Il s'agit d'un cadastre abouti, constitué de 24 planches cadastrales réparties en 5 sections et reliées à un état détaillé ; le levé de terrain en est terminé en 1845 et l'enregistrement par le service des Contributions directes achevé en 1847 (fig.2)[8].

Ces deux atlas ont fait l'objet d'une numérisation à plat, réalisée en 2008 par la société Arkénum, opéra-

7- Atlas parcellaire de 1810. La datation est réalisée par recoupement des administrations qui dirigent le projet, M. Guadet de Saint-Julien étant maire, et M. Gary, préfet de la Gironde. Comme à Bordeaux, l'entreprise cadastrale semble avorter faute de recouvrement effectué par le Service des contributions. Les matrices associées à l'atlas n'ont pas été conservées ; le problème est déjà noté par J. Candau (Candau *et al.* 1991, 14). Le registre du budget communal de l'An 2 à 1812 signale bien un atlas parcellaire et 3 volumes de matrices cadastrales (Archives municipales de Saint-Émilion, registre D21, pièce 7, 1810). L'inventaire des Archives réalisé par É. Piganeau en 1867 signale l'atlas et les matrices, mais l'annotation consacrée à ces dernières est rayée. Les documents ont-ils déjà disparus à cette époque ?

8- Archives municipales de Saint-Émilion, *Cadastre de 1845*, non côté.

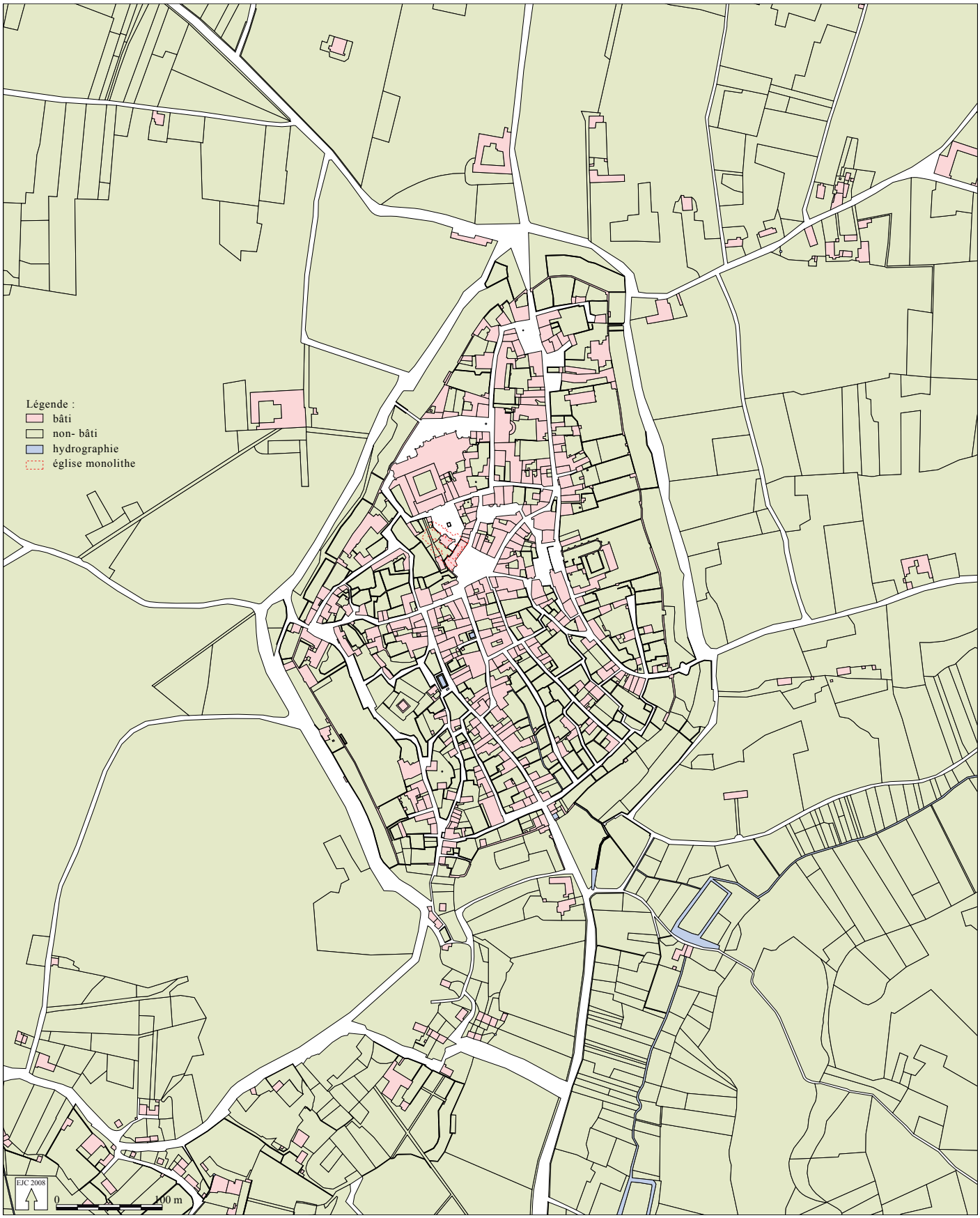

Fig. 3. Plan de Saint-Émilion en 1845 (référent spatial de l'étude) (DAO É. Jean-Courret).

Fig. 4. Squelette urbain de Saint-Émilion en 1845 (toponymie et altimétrie) (DAO É. Jean-Courret).

tion préalable à la réalisation d'un référent cartographique. Le parcellaire, le bâti et le non-bâti du cadastre de 1845, levés sur les sept feuilles des sections A, B, C et D accolées ou constituant la ville, ont été vectorisés et assemblés pour former le plan de cette étude[9]. La toponymie du plan de 1845 servira de référence au propos. Le temps imparti à cette recherche n'a, pour l'instant, pas permis la réalisation d'un plan compilé et géoréférencé, associant les données concernant la nature de l'occupation du sol, le modelé topographique, la nature géologique du sous-sol ou encore la cartographie des niveaux de carrière[10]. En définitive, l'espace cartographié comprend 400 ha, emprise permettant de saisir les liaisons établies entre le noyau urbain fortifié (18 ha intra-muros) et son environnement parcellaire, hydrographique et routier immédiat ; pour plus de lisibilité, les planches de cette étude sont réduites à une centaine d'hectares (fig. 3). En tant que document fiscal, le cadastre ignore le modelé de terrain ; en l'absence de relevé topographique contemporain du plan de 1845 et d'un maillage altimétrique resserré, les cotes altimétriques contemporaines ont été rajoutées sur le plan (fig. 4)[11].

La méthode d'analyse, élaborée dans le cadre de ma thèse sur Bordeaux, combine l'approche paradigmatique des archéo-géographes et celle, hypothético-déductive, mise au point par les morphologues allemands et anglais[12]. Les trois phases méthodologiques décrites ci-après structureront ma démarche. La description des données du plan constitue la première phase d'analyse : l'examen du comportement parcellaire (anomalies, orientations, taille et contraste de disposition des parcelles) permet de comprendre le rapport des composantes de la trame (voirie, parcellaire, bâti) au site (§1). Puis, les unités de plan[13] identifiées permettent de formuler des hypothèses urbanistiques d'emprise et d'impact variables (§2) et d'établir une chronologie relative d'élaboration des formes (§3).

L'approche descriptive des mécanismes spatiaux du plan de 1845

Le site

Il convient tout d'abord de synthétiser les caractéristiques principales du site "naturel", remodelé par l'existence même de la ville, et que le plan ne documente pas. La ville de Saint-Émilion est implantée sur le bord méridional du plateau qui sépare la Dordogne, au sud, du ruisseau de la Barbanne, au nord. Tout comme Saint-Laurent-des-Combes, l'une des huit communes de la juridiction située à 1,5 km vers le sud-est, Saint-Émilion est implanté sur un site de combe, échancrure du plateau formant une côte abrupte. Cette combe est arrosée par deux cours d'eau : celui de la Fontaine, capté depuis l'ermitage prétendu du saint, traverse la partie basse de la ville vers le sud-est, et se jette, au moulin Biguey, dans celui du Fongaband qui prend sa source quelques 600 m à l'est de la ville. La topographie du site est donc très fortement contrastée, tant du point de vue du modelé que de la nature édaphique. Les trois-quarts du losange urbain qui englobe le circuit des portes de la Madeleine, Saint-Martin, du Chapitre, Bourgeoise et Brunet constituent la partie haute de la ville, sur le front du plateau, à une altitude moyenne de 80 à 90 m NgF ; l'épaisse couche de calcaire à astéries qui compose son sous-sol est exploitée par un dense réseau de carrières d'une superficie cumulée de 11,9 ha[14]. Le quart sud-est de la ville compris entre les portes de la Madeleine et Brunet d'une part, et la place du Marché d'autre part, forme la partie basse de la ville, d'une altitude moyenne de 50 à 65 m NgF, dont le sous-sol,

9- *Ibid.*, sections et feuilles levées au 1:2000 pour les secteurs ruraux et au 1:1000 pour le secteur urbain : A5, B2, C1, C2, C3 (ville), D4 et D6.

10- Candau *et al.* 1991, 4 planches hors-texte. Le recoupement du plan de 1845 et des états de sections de 1847, réalisé dans cette étude (hormis pour la section urbaine) n'a pas été repris. Les données de la carte géologique G0804, de la carte topographique 1636E et de la carte des carrières *intra-muros* (Antea 2003) seront synthétisées par la suite.

11- Levé aéro-topographique, s.d., milieu XXe siècle.

12- Jean-Courret 2006, 197-212 ; Gauthiez 2003 pour tout le vocabulaire morphologique ; Gauthiez 2004 pour l'historiographie des écoles, des méthodes et des concepts morphologiques ; Chouquer 2007 et 2008 pour la discipline archéogéographique dont l'approche géographique des dynamiques spatio-temporelles à l'œuvre dans les formes du paysage a pour but d'expliquer et de comprendre les héritages et les modes de transmission jusqu'à nous des événements qui les ont provoqués.

13- Gauthiez 2003, 194 : "unité de plan : partie d'un plan d'agglomération présentant des caractères géométriques propres en termes de voirie, de parcellaire et de bâti, avec une unité géométrique interne la distinguant de son environnement et permettant de lui attribuer une genèse particulière".

14- Antea 2003, 1 et 8 : 157 carrières comptabilisées sur 4 niveaux ; plan 1 (hors texte) : Localisation des carrières à 1:1000.

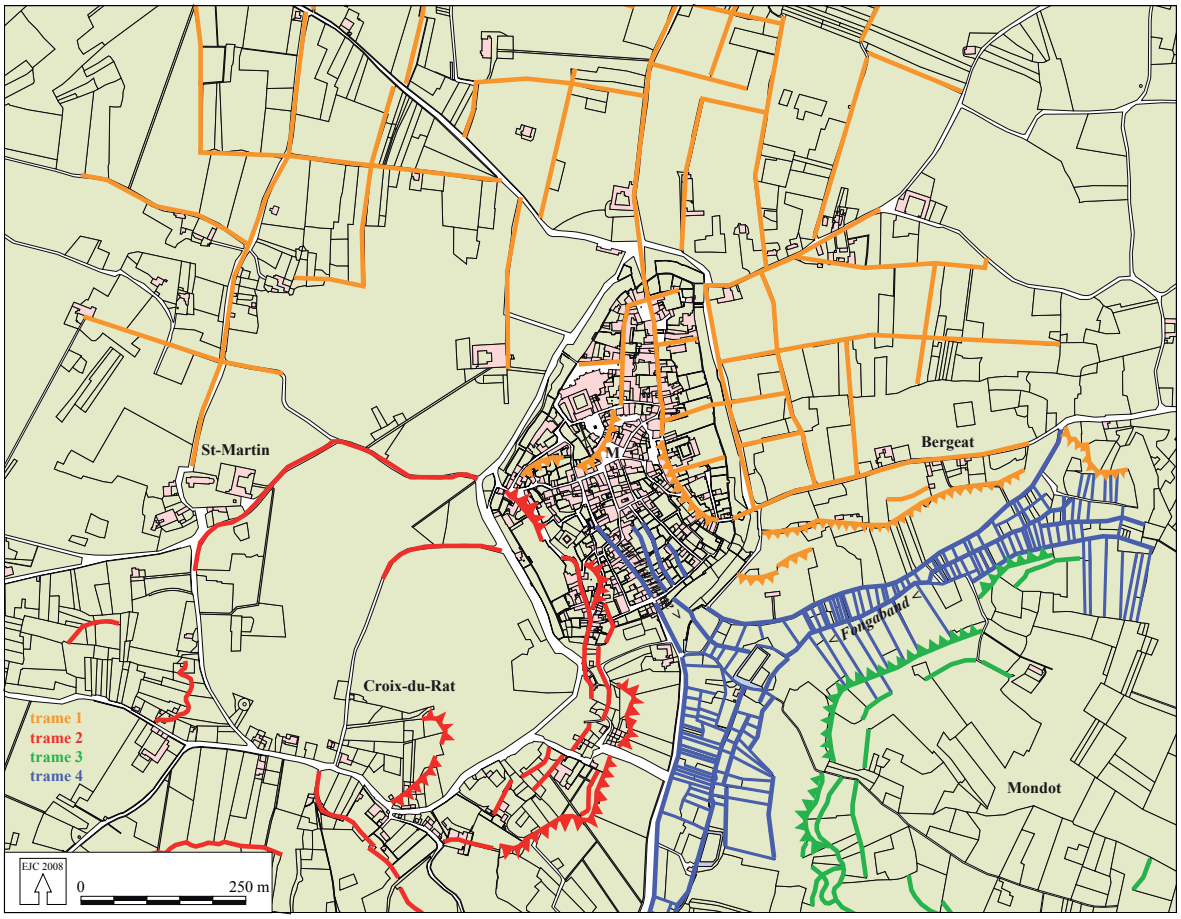

Fig. 5. Comportements parcellaires (DAO É. Jean-Courret).

composé de molasses du Fronsadais, n'est pas exploité. Les quatre voies qui relient les deux secteurs urbains présentent une pente parfois supérieure à 15 %, ce qu'évoque par ailleurs le terme de tertre qui qualifie les deux voies conduisant au sommet du plateau (tertre des Vaillants, tertre de la Tante[15]).

Les comportements parcellaires

Le comportement parcellaire témoigne des puissantes contraintes exercées par le modelé topographique (fig. 5)[16]. Mis à part le noyau urbain qui se caractérise par sa densité et sa complexité d'agencement parcellaire, quatre trames d'orientation et de composition distinctes structurent le site. L'identification de ces trames n'est pas le résultat d'un traitement automatique et statistique des gisements parcellaires[17] mais

15- Tente, selon l'orthographe actuelle ; le terme fait vraisemblablement référence à la couverture des étaux du marché.

16- Le plan de l'étude n'étant pas géoréférencé, on se réfèrera aux données de la carte géologique G0804 et de la carte topographique 1636E, non retranscrites sur le plan de 1845.

17- Cette opération nécessite que le plan soit géoréférencé pour être passé au filtre des outils d'analyse spatiale des logiciels SIG. Une telle opération demande un long temps de réalisation du plan compilé que je n'ai pas encore pu consacré au cas de Saint-Émilion, à l'image des travaux réalisés sur Tours (Galinié *et al.* 2003) qui m'ont servi de cadre méthodologique à l'étude des gisements de la trame parcellaire de Bordeaux (Jean-Courret 2006, 216-258).

le fruit d'un relevé attentif des axes de forces du plan et des principales lignes d'accident topographique[18]. La trame 1 (orange) structure le plateau, au nord des chemins conduisant de Saint-Émilion à Saint-Martin (ouest) et de Saint-Émilion à Bergeat (est) ; elle se compose de parcelles de grande taille distribuées ou alignées sur un réseau de limites et de voies globalement perpendiculaires, sans que l'on puisse cependant y discerner une structuration planifiée. Le plateau y est d'une altitude moyenne de 70 m, au nord, à 80 m sur sa limite sud ; les mouvements contradictoires de la découpe de la combe se traduisent, dans la portion urbaine, par la flexion des voies est et nord qui dominent la place du Marché (M). Surplombant le ruisseau du Fongaband, le plateau découpé par la combe se rehausse vers le sud et forme deux buttes fortement talutées. À l'ouest, la butte de la Croix-du-Rat (87 m) se compose de parcelles de taille très disparate, mais dont le découpage d'ensemble, apparemment aberrant, suit les circonvolutions des flancs abrupts du mont (trame 2, rouge). À l'est, la butte de Mondot (100 m) produit le même effet sur un parcellaire de taille moyenne, nettement plus homogène (trame 3, verte). À la confluence de ces trois trames se développe le petit système hydrographique du Fongaband, qui englobe également son affluent de la Fontaine (trame 4, bleue). Le parcellaire de petite taille, laniéré de façon perpendiculaire au lit du ruisseau, évoque une phase de structuration intense du système, très probablement à mettre en lien avec l'hortillonnage et/ou les activités de meunerie qui le ponctuent activement sur les 800 m de cours où il dévale la côte[19].

Les voies de communication

Deux carrefours structurent l'ensemble de la trame (fig. 6). Ces carrefours sont constitués par le doublement des itinéraires routiers est-ouest – l'un établi sur le plateau, l'autre en pied de côte – et leur croisement avec l'itinéraire nord-sud reliant Montagne à Castillon[20]. La polarisation du site urbain par le carrefour A ainsi que la distribution induite par la voirie sur les portes d'enceinte, d'une part, et la modification du tracé originel du carrefour B par la création d'une voie d'évitement, d'autre part, indiquent la possible antériorité de ces axes sur la ville[21]. Jouxtant l'église monolithe, le croisement A constitue une véritable place-carrefour (place du Marché) qui capte les itinéraires ouest (Mazerat) et sud (Castillon) à l'angle sud-ouest et les itinéraires nord (Montagne) et est (Saint-Christophe) à l'angle sud-est. Les embranchements cantonnés aux angles sud de la place, du fait de la découpe abrupte du plateau qui délimite son front nord, impliquent également un aménagement de l'espace probablement en lien avec le lieu de culte. D'autres axes secondaires dont les directions primitives ont été modifiées par l'enceinte, mais dont on peut suggérer le tracé originel, viennent distribuer le parcellaire méridional qui environne ce croisement. Au nord, le carrefour B s'organise également autour d'une place-carrefour (place Marcadieu) ; ses ramifications annexes sont moins importantes que celles associées au carrefour A. Son point de polarisation primitif (B) a été déplacé du fait de l'enceinte et repoussé extra-muros, au débouché de la porte Bourgeoise (B') comme l'indique les aberrations de tracé de l'axe est-ouest (Parsac/Pomerol). Aux Grandes-Murailles, les reliquats de bâti du couvent des Prêcheurs, oblitéré par la nouvelle voie d'évitement de l'enceinte, implique une réalisation postérieure du contournement à l'implantation du couvent.

L'analyse des caractères généraux du comportement parcellaire et du réseau routier ne permet pas de saisir tous les phénomènes qui ont présidé au peuplement et à l'établissement urbain. Car, s'il était encore nécessaire de le rappeler, le plan ne livre pas tout, il ne documente que les aménagements ayant inscrit une trace durable aux dépens d'autres définitivement effacés. Toutefois, les observations livrées soulignent deux caractéristiques complémentaires, qui ne sont ni atout

18- Le réseau routier et le système hydrographique sont des axes de force qui structurent l'ensemble du territoire ; les alignements parcellaires remarquables et tronçons de voirie situés sur des ruptures de pente majeures ont également été pris en compte après recoupement des données issues de la carte topographique 1636E.

19- Cinq moulins se succèdent sur à peine 800 m ; ce sont, du nord au sud : les moulins de Biguey, Saint-Georges, Palat, Andron et Sergolles.

20- Les lieux sont indiqués ici à titre de direction, sans rien présupposer de la morphogenèse du réseau urbain dans lequel s'insère Saint-Émilion.

21- Lavedan & Hugueney 1974, 118 ; Gauthiez 2003, 342 ; "voie d'évitement : nouvelle voie établie pour répondre à la nécessité du déplacement d'un cheminement, du fait de la construction d'un édifice, d'un aménagement urbain (enceinte) ou d'un équipement formant obstacle sur le parcours qu'il suivait auparavant, ou encore du fait de l'engorgement du centre d'une agglomération".

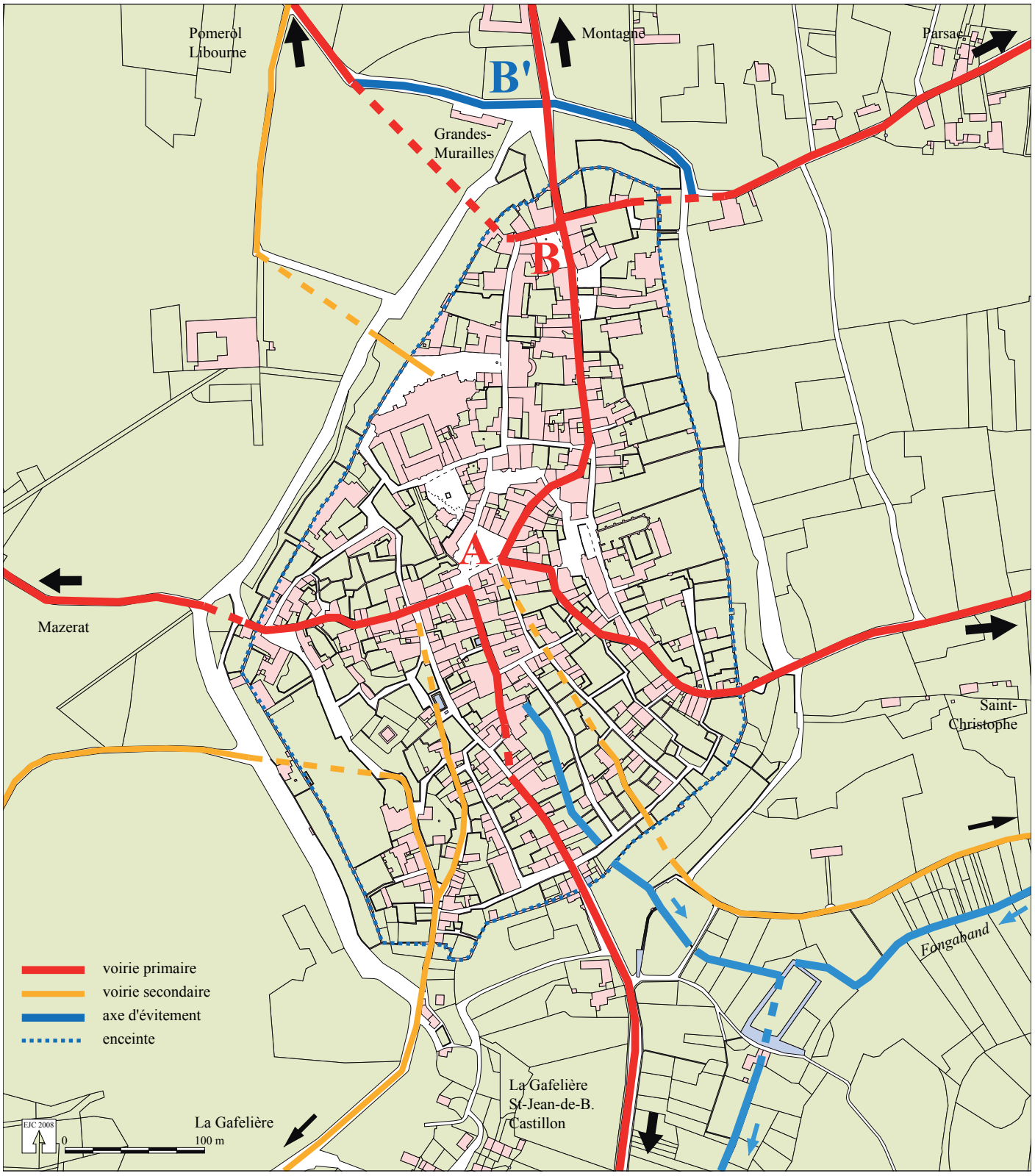

Fig. 6. Structuration du site par les carrefours A et B (DAO É. Jean-Courret).

ni handicap, mais qui relèvent du simple constat. C'est à la fois un site d'abri constitué autour d'une combe, et le premier point de passage situé à l'extrémité ouest du plateau qui surplombe les terres basses de la Dordogne. Bien que résolue à ne pouvoir répondre à l'insoluble question des origines, l'analyse doit désormais porter sur les traces qui restent visibles. Les unités morphologiques qui s'agencent dans le plan urbain permettent en effet de formuler plusieurs hypothèses urbanistiques.

Les hypothèses urbanistiques formulées

Les dix unités de plan identifiées ont une composition et une emprise variables. Leurs composantes et leurs impacts sur la ville permettent de formuler des hypothèses urbanistiques qui rendent compte de leur hiérarchie. Une anomalie parcellaire ponctuelle est, par exemple, nettement plus délicate à interpréter qu'une opération d'urbanisme de grande envergure. Mis à part le cas de forme ponctuelle, la formulation d'hypothèses urbanistiques conduit à différencier trois types d'aménagement de l'espace[22] : les tracés d'enceinte, les opérations d'urbanisme et les lotissements. La réalisation des deux premiers modifie sensiblement l'équilibre urbain en définissant ou en réorganisant son cadre et sa structure profonde de fonction et d'usage, tandis que le lotissement s'insère dans le tissu sans en modifier le fonctionnement[23]. Une anomalie de forme, deux tracés d'enceinte, quatre opérations d'urbanisme et trois lotissements s'imbriquent dans le trapèze urbain, tel qu'il se présente encore en 1845. Les hypothèses sont décrites ci-après dans leur composition interne et dans leurs rapports aux autres unités afin de justifier la chronologie d'élaboration des formes qui clôture provisoirement cette enquête.

L'anomalie ponctuelle de forme

Au sud-ouest du tertre des Vaillants, un groupe de parcelles et de limites parcellaires curvilignes compose un polygone de forme ovalaire de 170 m de périmètre pour une superficie d'environ 23 ares (fig. 7). Présente à l'état de trace[24], cette forme est englobée par le tracé d'enceinte 1 (cf. infra) et oblitérée par la rue de la Porte-Saint-Martin qui relève de l'opération d'urbanisme 1 (cf. infra). S'il convient, à ce stade de l'analyse et en l'absence de tout vestige identifié, de rester prudent dans l'interprétation de cette empreinte, sa

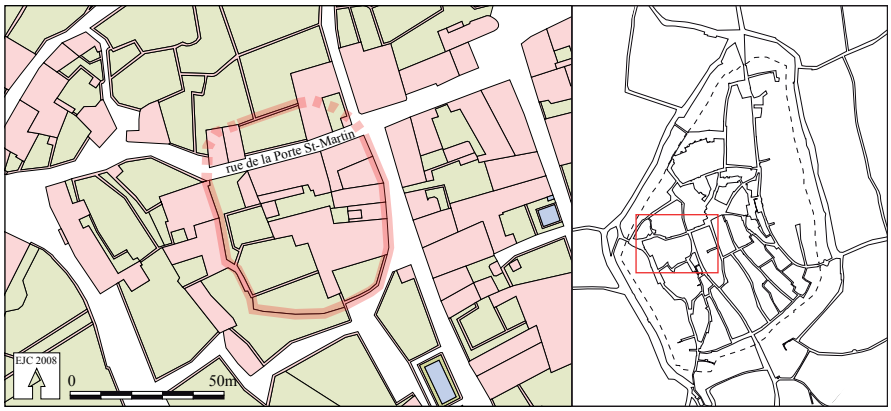

Fig. 7. Anomalie ponctuelle de forme (DAO É. Jean-Courret).

22- Gauthiez 2003, 54 "aménagement de l'espace : produit de tout type d'intervention humaine ( ) volontaire et planifiée, amenant une modification de l'espace physique, quelle que soit son échelle". Dans cette définition, B. Gauthiez n'assimile pas l'aménagement à la planification, mais prend en compte le facteur d'échelle de tout aménagement. Si tout aménagement est le produit d'une volonté planifiée, son caractère individuel conduit à le considérer comme une forme spontanée, alors que la volonté partagée par un groupe d'individus permet de l'assimiler à une forme concertée voire planifiée lorsque cette volonté est portée par l'ensemble d'une société ou imposée par un pouvoir fort. Voir à ce sujet les réflexions développées par Abbé 2006, 15-18.

23- Jean-Courret 2006, 295 et 329. Le terme d'équilibre n'est pas à entendre ici dans le sens d'harmonie mais comme la logique de structuration de l'espace.

24- Gauthiez 2003, 250 : "trace : élément physique restant d'un aménagement de l'espace largement effacé. ( ) La trace parcellaire est un indice utile à la compréhension de la morphologie urbaine. Elle permet parfois de repérer un grand édifice disparu, une voie effacée".

forme et sa faible emprise pourrait être associées à un pôle de type castral où à un projet inabouti d'élaboration de ce type d'édifice.

Les tracés d'enceinte

Un tracé d'enceinte est repérable sous la forme d'un alignement de limites parcellaires, de parcelles et/ou de tronçons de voirie formant une structure continue et englobante, le plus souvent bouclée sur elle-même ou sur un autre tracé du même type[25]. L'expression même ne présuppose rien de la nature matérielle de la ceinture fortifiée (palissade, murs, fossés, levée de terre, *continuum* du bâti faisant défense), ce que le parcellaire ne documente pas de façon précise. Ce type de réalisation a des conséquences notoires sur la voirie et est généralement renforcé par deux structures distributives. La première forme une bande de largeur régulière de quelques dizaines de mètres de large (20 à 40 m en général) qui longe l'alignement à l'extérieur et qui forme le plus souvent un fossé ou, de façon plus globale une zone de *non aedificandi* (en fossé, terrassement plane ou glacis) ; une voie de contournement, ou contrescarpe, est alors généra-

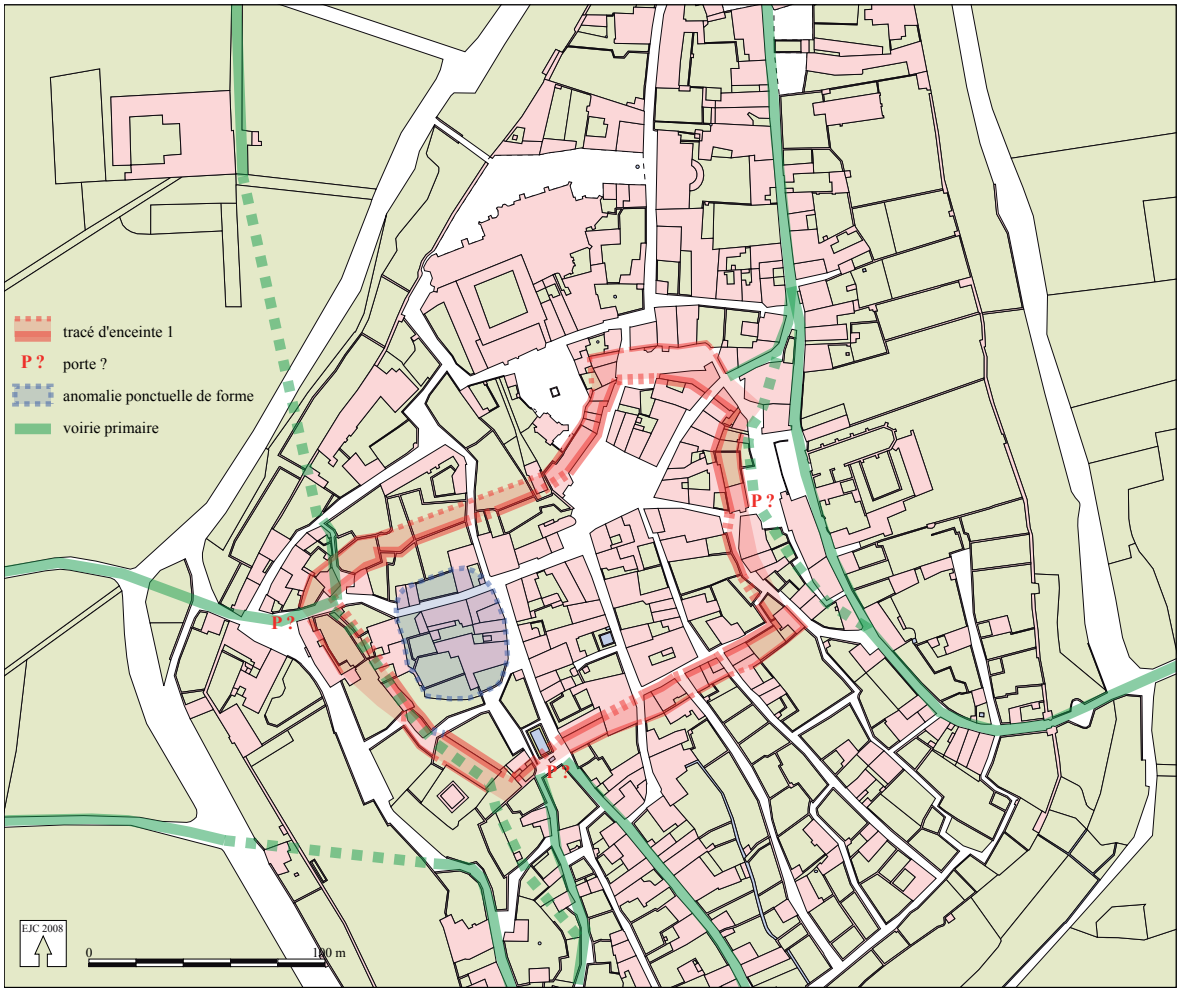

Fig. 8. Tracé d'enceinte 1 (DAO É. Jean-Courret).

25- Jean-Courret 2006, 296 ; Gauthiez 2003, 96 (article "enceinte").

lement associée à cette zone. La seconde concerne les modifications de voirie induites par l'enceinte sous la forme d'une voie de contournement intérieure, ou escarpe (non systématique), et par le biais de pattes d'oie marquant l'accès à une ou plusieurs portes (systématique). Deux tracés de ce type sont repérables sur le plan de 1845.

Le tracé d'enceinte 1 se compose d'un alignement continu formant une ceinture fermée d'une longueur totale de 550 m (fig. 8). Un alignement externe le double, sur une largeur presque continue de 10 à 15 m. L'ensemble englobe un polygone irrégulier d'environ 2,3 ha et est bordé par une zone de *non aedificandi* de 0,7 ha. Ce tracé agit comme un écran puissant délimitant des comportements parcellaires antagonistes : la régularité d'agencement et de composition du parcellaire et de la voirie situés en son sein se démarque très nettement de l'apparence plus inorganisée des unités de plan externes. Les pattes d'oie observables à l'est, au sud et à l'ouest marquent la présence probable de trois accès formés de portes ou de simples ouvertures dans un *continuum* bâti faisant office de défense. À l'angle nord-est, l'arceau et le toponyme de la rue de la Cadène (chaîne) témoigne vraisemblablement du contrôle des communications entre ville haute et basse[26]. Les limites internes du tracé se superposent parfaitement à l'opération d'urbanisme 1, organisée autour de la place du Marché. L'ajustement parfait du tracé d'enceinte à la portion d'espace enclos souligne leur contemporanéité d'exécution dans le cadre d'un aménagement urbain combiné[27]. La disposition relative du tracé d'enceinte 1 et des autres unités qui constituent la trame urbaine conclut à son antériorité sur le tracé d'enceinte 2 (qui l'englobe intégralement), mais aussi à l'opération d'urbanisme 2 et au lotissement 2 qui se greffent contre lui, sur ses fronts nord et sud.

La facilité de lecture et les vestiges associés au tracé d'enceinte 2 n'impliquent pas l'homogénéité de cette ligne de fortification (fig. 9). D'un périmètre de 1,5 km, l'enceinte, qui englobe la totalité des unités de plans identifiées (18 ha), peut être qualifiée d'enceinte de réunion[28]. Elle est percée de six portes, dont celle du Chapitre au moins semble être une poterne secondaire, et peut-être même postérieure. Sa forme générale de losange pourrait impliquer une disposition primitive cruciforme de quatre portes cardinales (Bourgeoise au nord, Brunet à l'est, de la Magdeleine au sud et Saint-Martin à l'ouest). Le tracé d'enceinte est doublé sur la totalité de son circuit par une contrescarpe longeant un fossé creusé dans le substrat calcaire, d'une profondeur moyenne de 5 à 6 m et d'une largeur régulière de 18 à 22 m sur la moitié nord comprise entre les portes Saint-Martin et Brunet. Les sections de courtines comprises sur cette moitié sont en prise directe avec le parcellaire et le bâti. Le pendant méridional de l'enceinte est, de ce point de vue, nettement différent, car il est bordé par deux voies d'escarpe (rues de la Tourelle et du Couvent). La moitié sud a semble-t-il fait l'objet de trois types de reprises imputables à une phase de restructuration des défenses urbaines durant l'Époque moderne. Le fossé a été réaménagé, par comblement ou élargissement selon les secteurs, portant son emprise à une quarantaine de mètres de largeur. Les bastions qui garnissent les portes Bourgeoise (nord) et Bouquière (sud-est) ont inscrit une marque nettement identifiable. Les modifications de la courtine sud-ouest, entre les portes de la Madeleine et Saint-Martin sont également imputables à ces reprises. L'ensemble des aménagements (enceinte, fossé, contrescarpe, escarpe sud) couvre une superficie d'environ 6 ha.

Parmi les nombreuses fonctions qui lui sont associées, cette enceinte a pour visée urbanistique d'unifier les unités préexistantes dont la complexité d'agencement témoigne de la multipolarité de la ville. Elle est le fruit d'un projet porté par la puissance publique, ce qui n'implique pas cependant que sa réalisation soit orchestrée, financée ou réalisée par ce même pouvoir. En effet, des nombreuses particularités morphologiques qui caractérisent cette enceinte urbaine, l'une des plus saisissantes provient du rapport intime qui la lie au bâti civil et en fait presque une émanation

26- L'arceau n'est pas cartographié, il se situe au débouché de la rue de la Cadène sur la rue des Grands-Bancs (actuelle rue Guadet). On relève également le toponyme de la Cadène de Saint-Projet à Bordeaux (Jean-Courret 2006, 298-299, 324-325, 354-357 ; Lavaud 2009, pl. 01, vol. 2, 49-50, vol. 3, 76-77). Le cas de cet ensemble palatial n'est pas sans rappeler, du point de vue strictement morphologique, celui de Saint-Émilion, en particulier en ce qui concerne l'emboîtement parfait du tracé d'enceinte et de l'opération d'urbanisme qui sous-tend la contemporanéité d'exécution des aménagements.

27- Gauthiez 2003, 57 : "aménagements urbains combinés : groupe d'aménagements dont les réalisations sont organisées selon une composition unitaire".

28- Gauthiez 2003, 97.

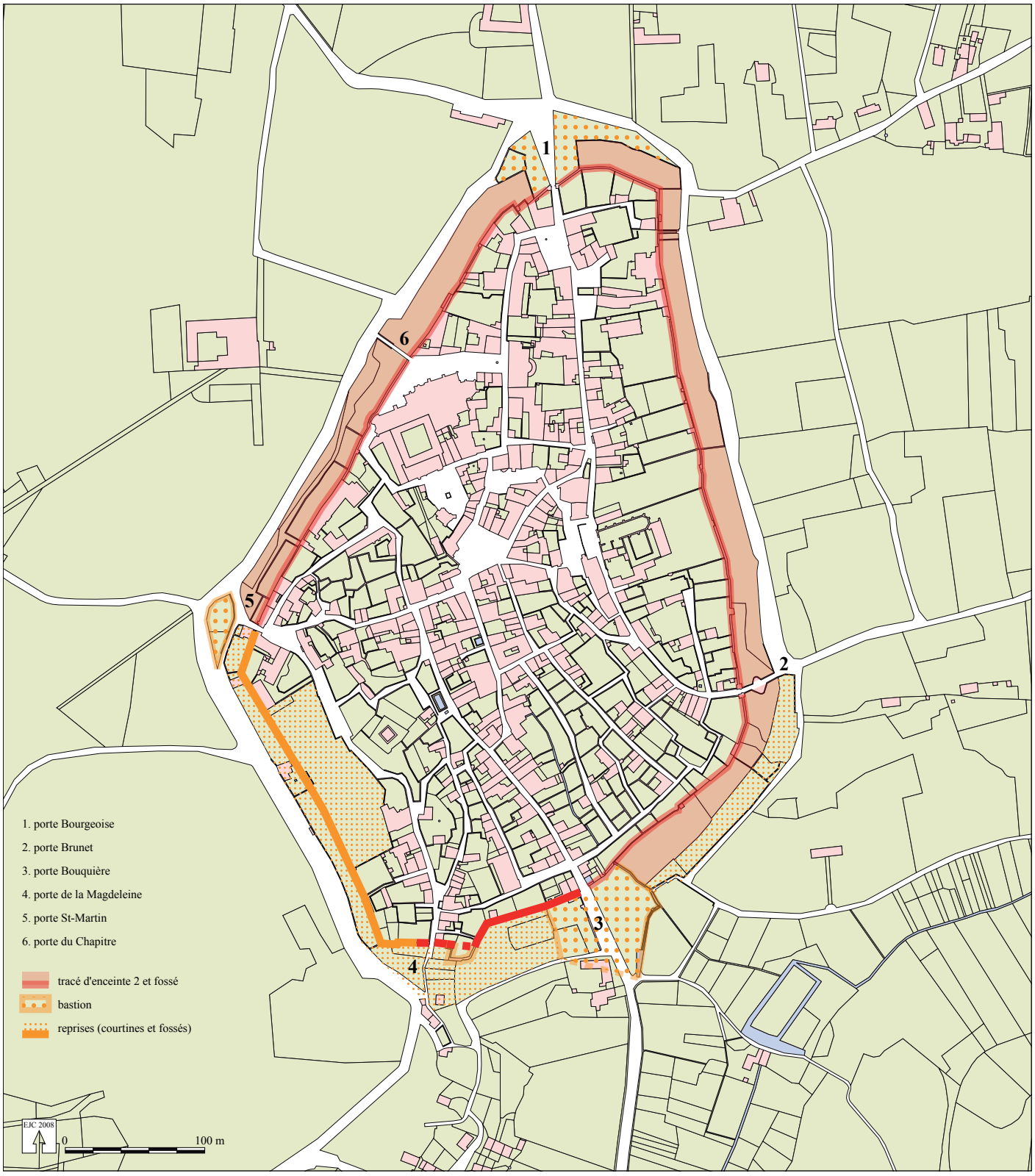

Fig. 9. Tracé d'enceinte 2 (DAO É. Jean-Courret).

matérielle autant que symbolique. Le plan témoigne nettement de l'imbrication du rempart et du bâti, sur le quart nord-ouest ; le phénomène n'est plus guère perceptible sur le quart nord-est où les vestiges du palais Cardinal et la part importante d'espaces vides témoignent d'une phase de déprise urbaine, voire de destruction ou de démantèlement qui occulte l'observation. Mais, il faut bien l'avouer, le plan n'est ici qu'un piètre auxiliaire comparé à l'œil expert de l'archéologue du bâti qui, notant l'assimilation de l'enceinte à l'habitat – la continuité des façades exposées sur les fossés faisant office de rempart – en modifie radicalement notre perception[29].

Les opérations d'urbanisme

Les quatre opérations d'urbanisme identifiées n'affectent que 6,5 ha *intra-muros*, soit à peine plus du tiers de la ville inscrite dans le tracé d'enceinte 2. Elles se concentrent sur le secteur qui intègre les principaux pôles de pouvoirs civils et religieux, soit l'espace compris entre la porte Saint-Martin, la tour du Roy, les rues du Portail-Brunet et des Grands-Bancs (partie nord de l'actuelle rue Guadet) et la porte Bourgeoise.

D'une superficie de 2,3 ha, l'opération d'urbanisme 1 répond à la logique de composition urbaine de la place du Marché axée sur le second état de l'église monolithe (fig. 10)[30]. Cette place-carrefour, bordée par 5 côtés, permet de réajuster les distorsions d'orientation de trame que la polarisation des axes routiers génère. L'opération, dont il faut rappeler la possible contemporanéité de réalisation avec le tracé d'enceinte 1, agrège autour de la place deux sous-ensembles. La parcellisation sud est ordonnée par le peigne régulier des rues de la Porte-Bouquière, de la Petite-Fontaine et du Thau qui relient au sud, l'autre tronçon en équerre de la rue du Thau, et au nord, la rue de la Porte-Saint-Martin (axe routier vers Mazerat). Régulière sur ses interfaces avec la place du Marché, la micro parcellisation nord-est présente, sur ses autres flans, de multiples décrochements certainement dus

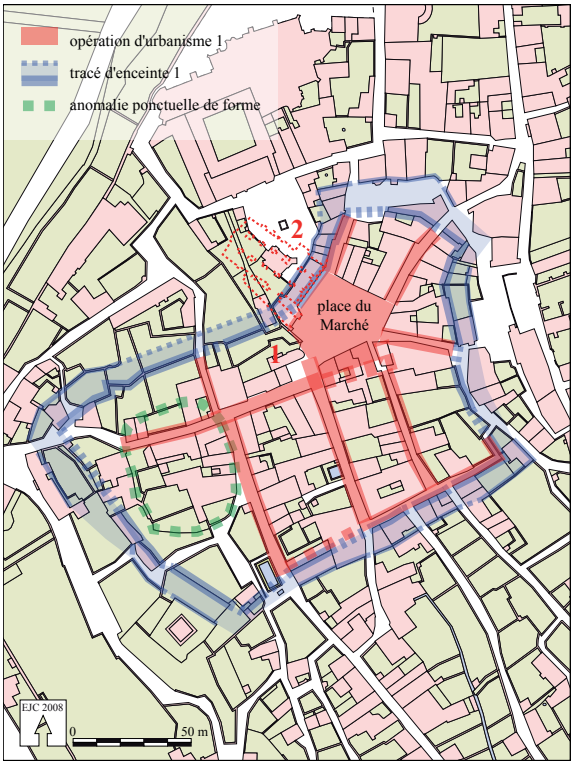

Fig. 10. Opération d'urbanisme 1 (DAO É. Jean-Courret).

aux contraintes exercées par l'abrupte découpe du plateau. Au-delà de la mise en valeur de l'église monolithe, cette opération associée au tracé d'enceinte 1 pourrait structurer un pôle de centralité disposant d'un marché, comme le souligne la place éponyme.

L'opération d'urbanisme 2 couvre environ 1,5 ha (fig. 11). Elle est implantée au sommet du plateau, en une position éminemment dominante. Ses limites sont parfois délicates à déterminer. Au sud, l'aspect déchiqueté se comprend aisément à cause de l'escarpement rocheux ; à l'ouest, l'emprise originelle de l'opération a été effacée suite à l'érection de l'enceinte 2. Cette dernière, qui contourne maladroitement la tour-porche de la collégiale, constitue une puissante barrière de croissance et fait écran avec le parcellaire extra-muros dont la morphologie évoque l'effacement des anciennes limites suite au remembrement moderne du domaine viticole de Canfourtet (actuel Clos Fourtet). La collégiale, le cloître et les bâtiments canoniaux qui la jouxtent ainsi que le clocher dressé avec

29- Voir Garrigou Grandchamp, dans ce volume.
30- Piat 2004. À l'ouest de l'église monolithe, la partie des "catacombes" pourrait constituer un édifice primitif consacré à la *memoria* ; son effondrement pourrait expliquer la réalisation d'un second lieu de culte, l'actuelle monolithe. Les deux états sont signalés par les chiffres 1 et 2 sur la figure 11 ; le plan de l'église 2 est repositionné en pointillés.

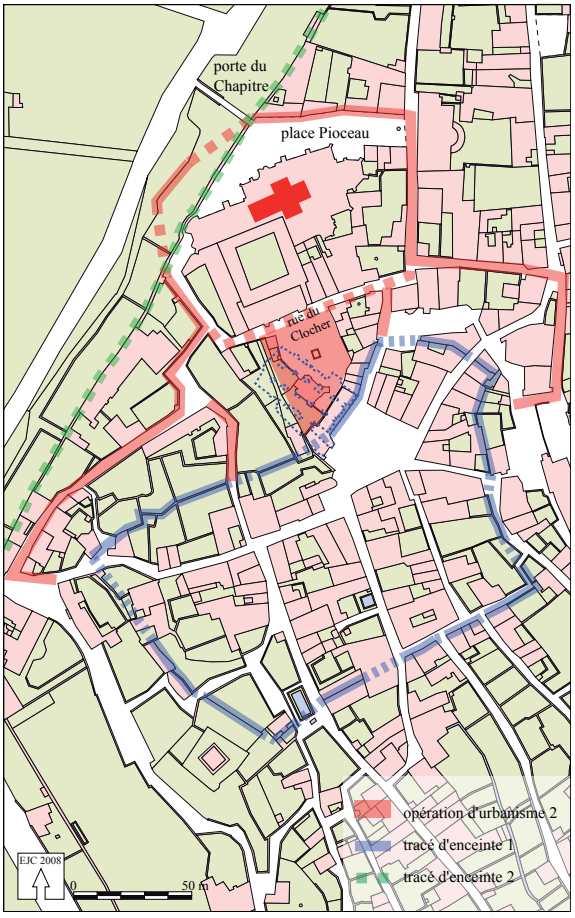

Fig. 11. Opération d'urbanisme 2 (DAO É. Jean-Courret).

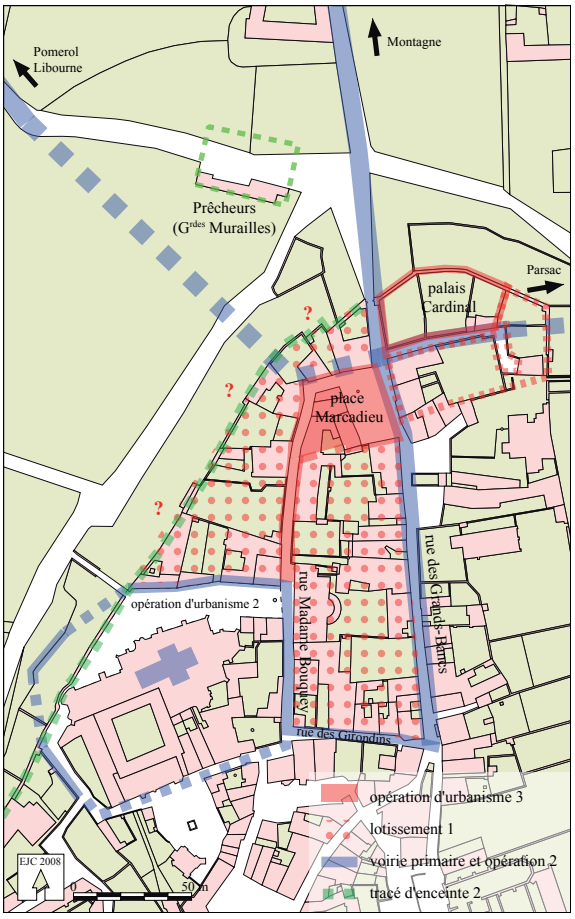

Fig. 12. Opération d'urbanisme 3 et lotissement 1 (DAO É. Jean-Courret).

habileté sur le plateau abritant l'église monolithe sont au cœur de l'aménagement. Deux sous-ensembles se dégagent de cette unité de plan. Le premier est le bloc compact de l'îlot de la collégiale et des édifices associés. La ligne nord de la place Pioceau et les rues Madame Bouquey et du Clocher pourraient constituer les limites d'un enclos canonial restreint aux édifices communs du chapitre et rogné à l'ouest par la création de l'enceinte 2. La porte du Chapitre qui perce l'enceinte est un élément supplémentaire en ce sens : elle témoigne de la nécessité qu'ont les chanoines de contrôler les modes d'accès au quartier, et d'assurer leur prééminence. Le second sous-ensemble se compose des îlots répartis de part et d'autre de la place où s'élève le clocher ; coincé entre collégiale et falaise, ce secteur pourrait être constitué des maisons particulières des membres du chapitre, au moins lors de sa constitution.

L'opération d'urbanisme 3 (fig. 12) occupe 1,7 ha à l'extrémité nord de la ville, entre le palais Cardinal et la rue des Girondins. Elle occupe le carrefour primitif des routes de Pomerol, Montagne et Parsac au sud-ouest duquel est aménagée une nouvelle place de marché, la place Marcadieu. Elle témoigne d'une extension urbaine par la mise en place d'un nouveau pôle marchand à l'entrée nord de la ville. Comme l'opération précédente, le tracé d'enceinte 2 recoupe cet aménagement et le modifie sensiblement en repoussant le carrefour hors les murs. L'enceinte a également oblitéré la limite ouest du lotissement 1 qui s'intègre parfaitement dans la composition et qui semble donc réalisé conjointement. Le palais

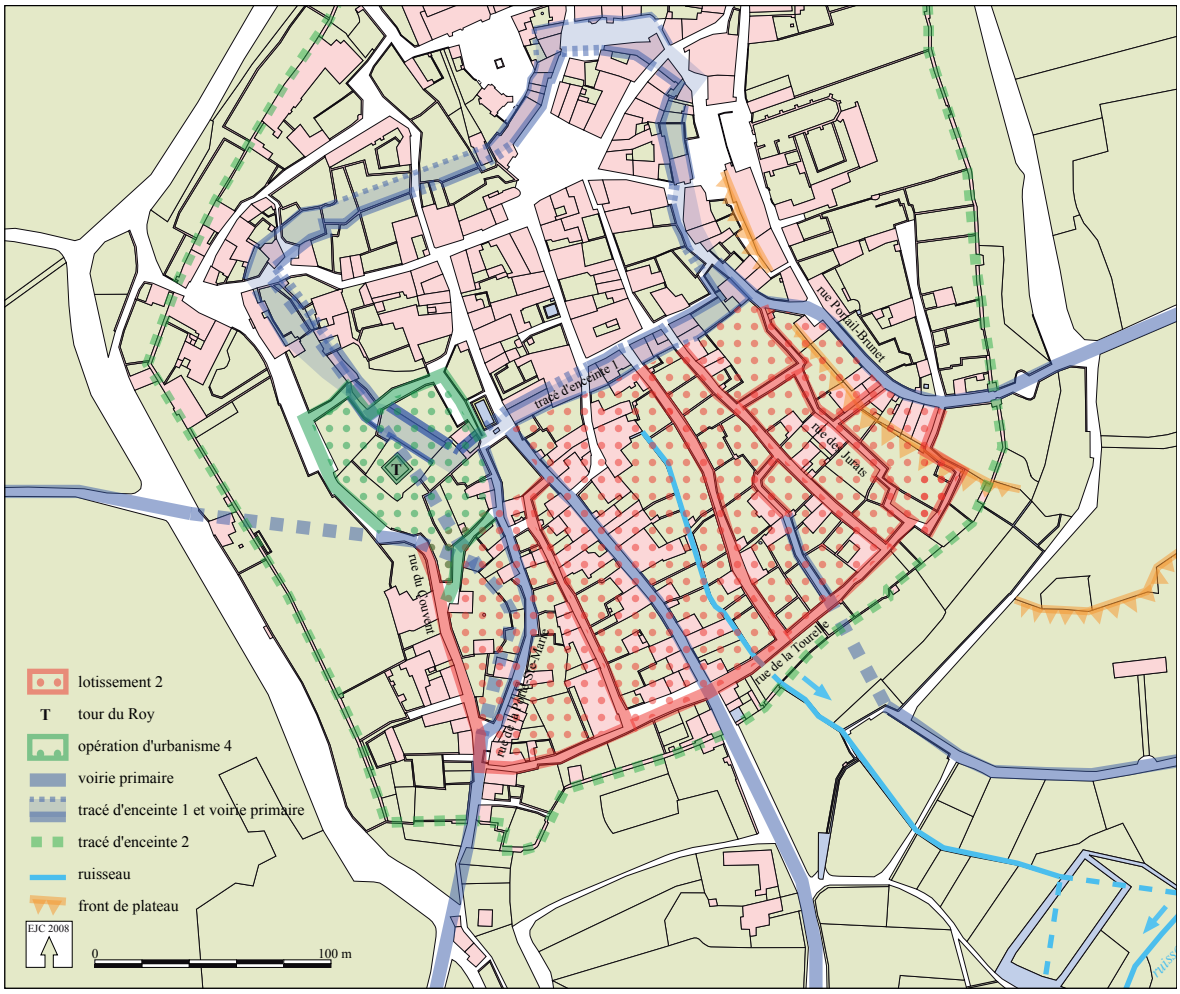

Fig. 13. Lotissement 2 et opération d'urbanisme 4 (DAO É. Jean-Courret).

Cardinal[31], imposant édifice dont la fonction est inconnue, pourrait participer à l'opération, voire même contrôler la place qu'il borde à l'est. *In fine*, s'il fait bien office d'enceinte, deux réflexions morphologiques suggèrent qu'il est antérieur à l'enceinte 2, et même que l'enceinte vient s'appuyer contre lui. Comment expliquer en effet le retrait sensible et le décalage latéral de la porte Bourgeoise si ce n'est parce que l'imposant palais dominait déjà le secteur ? De même, comment expliquer le tracé de la section de courtine du quart nord-ouest, qui rogne presque la collégiale, si ce n'est par la nécessité d'une entreprise coûteuse qui fait le choix du tracé le plus court permettant de raccorder la fortification au palais Cardinal ?

Implantée à flanc de côte, la tour que l'on appelle communément "tour du Roy" est le pivot de l'opération d'urbanisme 4 (fig. 13). Sa construction a suscité la création d'une large plate-forme composée de trois terrasses et de voies de contournement. Malgré leur faible emprise au sol (0,5 ha), tour et terrassement bouleversent l'équilibre antérieur. Les terrasses et la contrescarpe recoupent et oblitèrent l'angle sud-ouest

31- Voir Geinsbeitel, dans ce volume.

de l'aménagement combiné de la ville basse ; l'opération 4 est donc postérieure au tracé d'enceinte 1 et à l'opération d'urbanisme 1. Positionnée de façon à contrôler la ville basse et les itinéraires routiers méridionaux qui confluent à ses pieds[32], la tour est de toute évidence commandée par un ou des pouvoirs civils forts, à une époque où, selon toute vraisemblance, le point culminant du site urbain est déjà conquis par le quartier canonial (opération d'urbanisme 2). L'ajustement contraint de cette opération avec le lotissement 2, à hauteur de la courte voie sans toponyme connectant la rue du Couvent à la rue de la Porte-Sainte-Marie, suggère l'antériorité du peigne viaire loti sur les aménagements liés à la tour : le tronçon rectiligne méridional de la rue du Couvent qui semblerait initialement se diriger vers le flanc sud-ouest du tracé d'enceinte 1, se prolonge au nord par une forte chicane qui manifeste l'évitement des terrasses supportant la tour.

Les lotissements

Le lotissement désigne la division d'un fonds en plusieurs lots comprenant éventuellement des voies de dessertes[33]. C'est une composante essentielle de l'espace urbain qui prend les formes les plus diverses selon son degré d'aboutissement et son étendue. A *minima*, le lotissement est le fruit d'une mise en valeur de l'espace en vue de la vente, de l'accensement ou de la location et ne concerne que la parcellisation au cas par cas d'un fonds originel. À un échelon intermédiaire, les lots peuvent avoir une taille déterminée à l'avance et être modulaires. A *maxima*, s'ajoutent des contraintes architecturales (édictées par ordonnance urbaine, par exemple), c'est alors un lotissement concerté. Les trois lotissements relevés sur le plan de 1845 correspondent au premier cas ; aucune modularité ni découpage métrologique n'y sont perceptibles. L'emprise variable de ce type d'aménagement (du micro-lotissement au lotissement formant quartier) invite à ne présenter ici que ceux dont la taille est supérieure au demi-hectare.

Le lotissement 1 s'insère entre la rue des Grands-Bancs (axe routier vers Montagne), et les opérations d'urbanisme 1 et 2 ; il est desservi par la rue Madame-Bouquey (fig. 12). Seul l'îlot sud-est compris entre les rues Madame-Bouquey, des Grands-Bancs, des Girondins et la place Marcadieu présente une régularité morphologique, contrairement aux îlots ouest et nord qui pourraient avoir été recoupés par le tracé d'enceinte 2, dans la continuité du phénomène bien perceptible à l'angle à l'ouest de la collégiale. D'une emprise de 0,6 ha, le lotissement pourrait être initialement de taille supérieure. Son imbrication parfaite avec l'aménagement de la place Marcadieu (opération d'urbanisme 2) suggère qu'il est réalisé en même temps ou peu après.

Au sud-est de la ville, le peigne désordonné des neuf voies d'orientation nord-ouest sud-est résulte de l'imbrication contrariée des cinq voies de dessertes du lotissement 2 parmi les axes routiers et le réseau hydrographique préexistants (fig. 13)[34]. La forte dénivellation perceptible entre la rue des Jurats et la rue du Portail-Brunet explique les nombreuses chicanes de voirie de cette portion du lotissement. Les baïonnettes formées par les voies de desserte du lotissement 2 et le peigne régulier de l'opération d'urbanisme 1, suggère le raccordement postérieur du lotissement. Au sud-est, la limite est nette car les dessertes buttent sur l'escarpe de la rue de la Tourelle ; cette dernière constitue la voie de contournement interne du tracé d'enceinte 2 qui pourrait avoir régularisé les îlots lors de leur englobement. Tel qu'elle se présente en 1845, la masse bâtie de ce quartier est discontinue, tout comme dans le lotissement 3. Cette observation ouvre à plusieurs explications possibles, dont aucune ne peut être privilégiée à ce stade (quartier voué à l'agriculture urbaine, phase de déprise urbaine, échec de l'aménagement…).

L'enceinte 2 et les rues des Grands-Bancs et du Portail-Brunet englobent un îlot de 2,8 ha, de taille considérable par rapport aux autres îlots urbains. Cet élément forme le lotissement 3 dont les voies de desserte se résument à de courts culs-de-sac, à l'exception de l'impasse des Cordeliers, au sud (fig. 14). La masse imposante de cet îlot ne doit pourtant

32- Son sommet actuel culmine à 94,7 m NgF.
33- Gauthiez 2003, 63 ; Jean-Courret 2006, 329.
34- Gauthiez 2003, 231 : "désordonné : se dit d'un espace urbanisé sans cohérence. Le désordre apparaît parfois lorsque les aménagements urbains sont juxtaposés sans raccordements urbanistiques, ou lorsqu'après une phase de désurbanisation, la ré-urbanisation est faite suivant un tracé différent, sans complètement effacer l'existant ni en tenir compte". Le lotissement 2 semble correspondre au premier cas (juxtaposition sans raccordement).

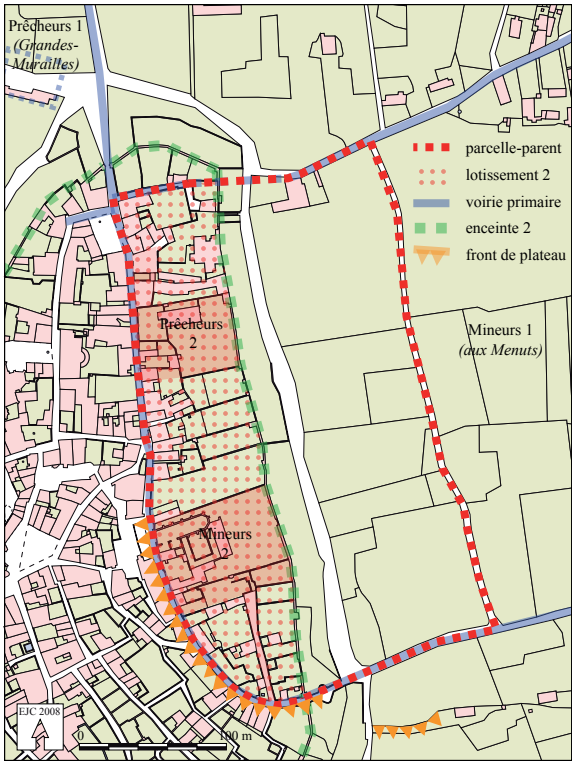

Fig. 14. Lotissement 3 (DAO É. Jean-Courret).

pas surprendre. Les alignements parallèles et répétés des limites parcellaires est-ouest entre les composantes de l'îlot et le quartier rural qui le borde hors les murs, permet de restituer la parcelle-parent de 6,5 ha dans laquelle le lotissement a été taillé[35]. Cette observation implique que la portion ouest du quartier a été découpée et intégrée à la ville lors de l'aménagement de l'enceinte 2. Sa parcellisation et sa construction résultent d'étapes qui ne sont pas nécessairement liées à cette phase. Le parcellaire, assez lâche, et le bâti capté par l'axe reliant la porte Bourgeoise à la porte Brunet, attestent d'une occupation discontinue, comparable au lotissement 2. Deux sous-ensembles se détachent et forment des quadrilatères réguliers assimilables aux enclos respectifs de deux couvents de Mendiants, l'un au nord autour des Prêcheurs, l'autre au sud autour des Mineurs. *Extra-muros*, les vestiges des "Grandes-Murailles", associés aux Prêcheurs, et le toponyme "Aux Menuts" rappellent l'établissement primitif de ces ordres avant leur déplacement et leur installation *intra-muros*.

35- Gauthiez 2003, 300 : "subdivision parcellaire : fractionnement d'une parcelle en deux parcelles dérivées à partir d'une parcelle-parent".

La fabrique de Saint-Émilion (essai)

La chronologie relative d'élaboration des formes

L'analyse morphologique s'est jusqu'à présent limitée à décrire thématiquement les faits afin de différencier leur impact dans la formation de la ville. La chronologie relative que l'on peut esquisser dépasse ce découpage par thème. Pour plus de clarté, il convient de synthétiser les informations relatives à l'enchaînement logique des formes. Le tableau suivant classe chronologiquement les hypothèses formulées tout en rappelant la disposition respective et le rapport temporel qui justifient le phasage (fig. 15) ; un plan compilé des unités morphologiques permet de se repérer (fig. 16). Les aménagements contemporains ou pour lesquels on ne peut trancher l'ordre de succession font partie de la même phase. L'éloignement de certaines opérations ne permet pas toutefois d'établir entre elles un lien de temporalité démontré. Aussi, pour être le plus précis possible, le phasage rend-il compte de la dynamique spatio-temporelle qui me semble être la plus opérante. Une première agglomération pourrait s'implanter en partie basse du site, avant de se développer au sommet du plateau ; les aménagements postérieurs correspondent à deux phases d'extension urbaine par lotissement que vient clore l'enceinte de réunion qui englobe la totalité des unités préexistantes.

Synopsis

La tentation de donner des éléments précis de datation à partir de ce tableau serait grande, mais elle nécessiterait de mobiliser toutes les autres sources disponibles (textes, représentations, fouilles) et de les étudier avant de pouvoir les confronter aux faits

Phases (renvois aux fig.)	Désignation	Mesures*	Disposition respective et rapport de temporalité			
			coupé / oblitéré par (antérieur à)	s'imbrique avec / (contemporain de)	s'appuie contre (postérieur à)	recoupe / oblitère (postérieur à)
0 (fig. 16)	site	—				
1 (fig. 16)	Carrefours A et B	—				
2 (fig. 17)	anomalie ponctuelle	0,23 ha	opération 1			
3 (fig. 18)	opération 1	2,3 ha		enceinte 1		
	enceinte 1	550 m 0,7 ha		opération 1		
4 (fig. 19)	opération 2	1,5 ha	enceinte 2		opération 1	
5 (fig. 20)	opération 3	1,7 ha	enceinte 2		opération 2	
	lotissement 1	0,6 ha	enceinte 2	opération 3	opération 2	
6 (fig. 21)	lotissement 2	5 ha	opération 4 enceinte 2		enceinte 1	
7 fig. 22)	opération 4	0,5 ha				enceinte 1 opération 1 lotissement 2
8 (fig. 23)	enceinte 2	1500 m 6 ha		lotissement 3	opération 3	opération 2 lotissement 1 lotissement 2
	lotissement 3	2,8 ha		enceinte 2		

Fig. 15. Chronologie relative des hypothèses urbanistiques
(* Le plan n'étant pas géoréférencé, les mesures ne sont pas calculées avec des outils d'analyse spatiale ; elles sont donc approximatives).

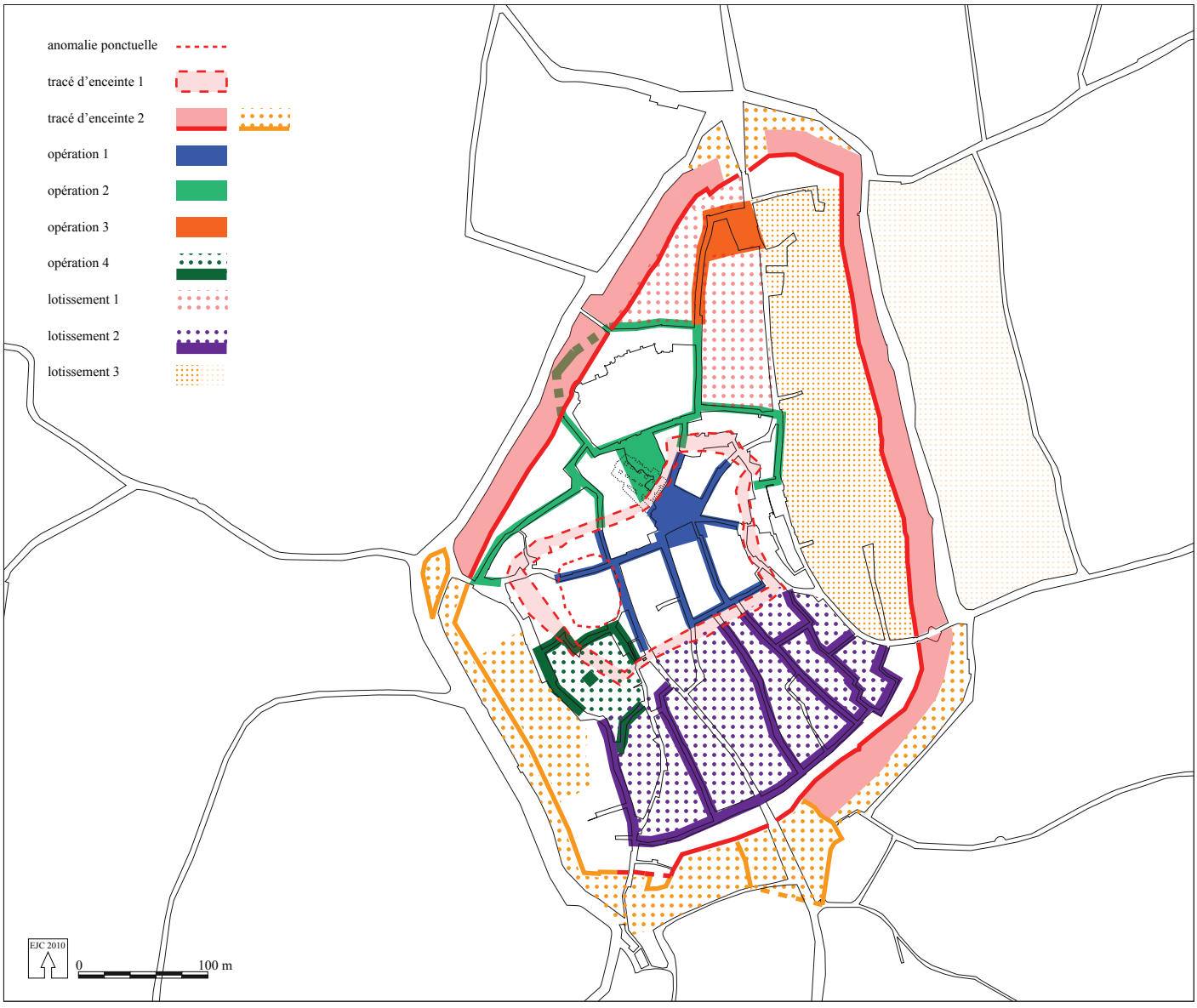

Fig. 16. Plan compilé des unités morphologiques (DAO É. Jean-Courret).

morphologiques[36]. Outre qu'il déborderait le cadre fixé de cette contribution, ce travail reste pour une large part, à accomplir. Plus humblement, le canevas scénaristique ébauché peut être transcrit en plan (fig. 17 à 24). L'objectif de cet essai est de rétablir la place de chaque aménagement identifié dans une unité de récit des processus de fabrique spatiale, à la façon d'un synopsis cinématographique, permettant de pointer des inconnues, des vraisemblances, des cohérences ou des incohérences, en somme, d'être suffisamment piquant pour susciter de nouvelles pistes de recherche. Les réflexions menées par J.-L. Piat, sur les églises rupestres, et celles de F. Boutoulle sur les jeux et les pôles de pouvoirs des années 1079-1200 permettent de mieux saisir les aménagements entre le début du XIe et la fin du XIIe siècle et servent ici de références[37].

La *vita* la plus ancienne consacrée à saint Émilion, dont on conserve une copie du XIIe siècle, ne relate rien avant le VIIIe siècle[38]. Elle narre les prodiges du saint autour duquel la communauté canoniale construit sa *memoria*. Le site de carrefours ne semble pas constituer une agglomération dotée d'un complexe funéraire avant le début du XIe siècle (fig. 17)[39]. En revanche, le rattachement à l'abbaye de Nantueil-en-Vallée, que Mabillon fait remonter à une haute époque, ne repose sur rien de probant[40]. Saint-Émilion se trouve dans les années 1070, quand l'éclairent enfin les sources diplomatiques, dans le ressort des vicomtes de Castillon, dont certains parents sont moines à Nanteuil. Les larges prérogatives publiques dont le vicomte Olivier de Castillon jouit sur son détroit, qui pourrait correspondre peu ou prou à l'archiprêtré d'Entre-Dordogne, touchent à cette époque le port de

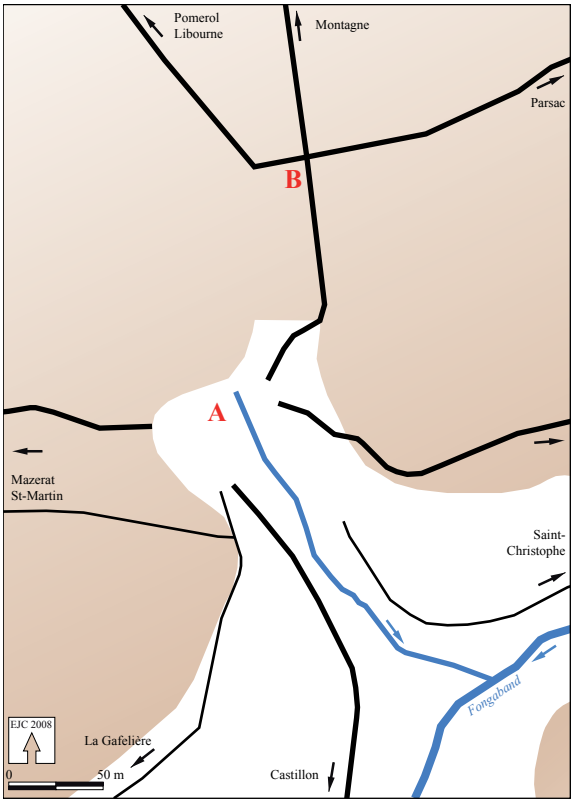

Fig. 17. États 0 et 1 (DAO É. Jean-Courret).

Pierrefite (à 3,5 km au sud de la ville actuelle) et débordent sur le *locus* détenu alors par un certain Forton Roland, un prêtre dont la vie maritale est désormais condamnée par les réformateurs grégoriens[41]. À partir de 1079, la politique des archevêques de Bordeaux, qui tentent de s'insinuer dans le détroit public, et l'introduction de la réforme grégorienne à Saint-Émilion ne se font pas sans résistance de la part du vicomte[42]. Les violences seigneuriales des années 1080-1100 et la présence attestée de l'église paroissiale de la Madeleine, dédicace souvent attribuée à de nouveaux centres de peuplement pouvant prendre la forme d'habitats castraux ou sub-castraux, n'auraient pas été incompatibles, selon Fr. Boutoulle, avec de

36- Cette opération n'a pas pour objectif de valider l'analyse des formes – ce n'est pas parce qu'une forme n'est pas documentée qu'elle ne révèle pas un aménagement de l'espace. Cette confrontation permet de faire jouer la complémentarité des sources, chacune renseignant sous un jour qui lui est propre les différents aménagements. Le recoupement des données permet de mieux cerner les rythmes et de transformer la relation logique de succession des unités de plan (chronologie relative) en une périodisation plus fine permettant de saisir les moments clefs de la fabrique urbaine, qu'il s'agisse de croissance (extension, densification), de déprise (abandon, rétraction), de restructuration ou de stagnation de la ville.
37- Piat 2004 ; Boutoulle 2000, pour toutes les références précises aux sources.
38- Voir Dolbeau, dans ce volume.
39- D'après les datations radiocarbone des sépultures de l'Hôtellerie de Plaisance (voir Piat & Scuiller, dans ce volume).
40- Boutoulle 2000, 43.
41- *Ibid.*, 43-45.
42- *Ibid.*, 45-49.

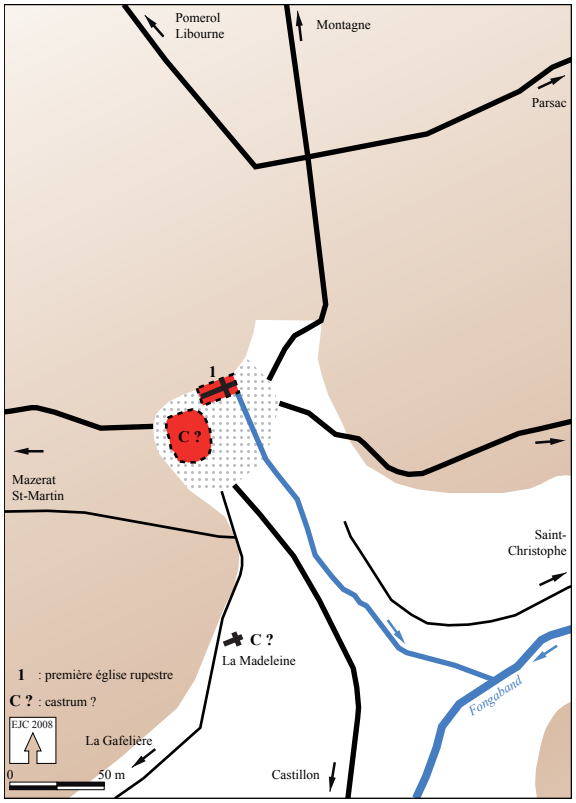

Fig. 18. État 2 (DAO É. Jean-Courret).

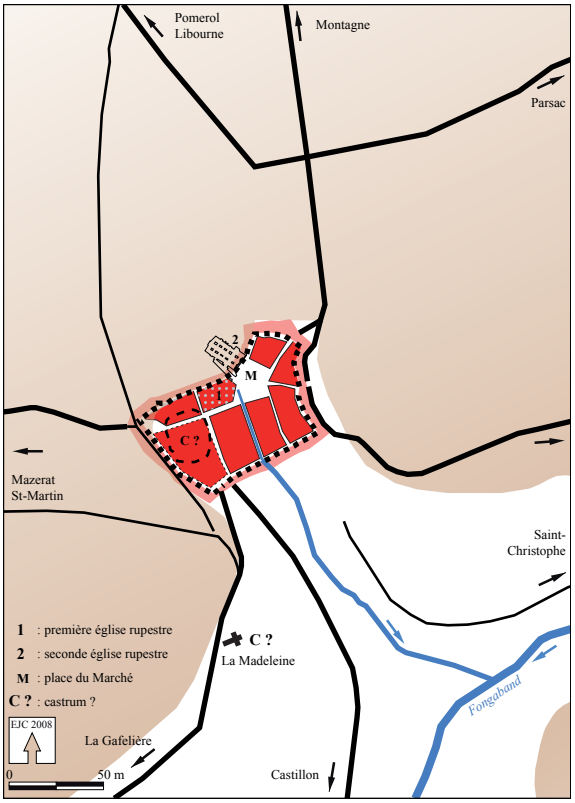

Fig. 19. État 3 (DAO É. Jean-Courret).

nouveaux aménagements castraux[43]. L'anomalie ponctuelle de forme (fig. 8) pourrait être rapprochée de cette hypothèse[44]. Ce pôle castral et le premier sanctuaire rupestre pourraient ainsi constituer un premier noyau d'agglomération (fig. 18).

L'étude archéologique, stylistique et comparative des églises de Saint-Émilion et d'Aubeterre avec l'Anastasis du Saint-Sépulcre de Jérusalem d'une part, et l'itinéraire suivi par le vicomte Pierre en tant que croisé, permettent à J.-L. Piat de considérer le second sanctuaire et la rotonde qui lui est attachée comme une œuvre de piété laïque réalisée entre la fin du XIe et le début du XIIe siècle, peut-être vers les années 1100-1106[45]. Pierre de Castillon, frère d'Olivier et son successeur à partir de 1080, est hostile à la politique réformatrice de l'archevêque Josselin de Parthenay que poursuit son successeur Arnaud-Géraud de Cabanac (1103-1131). Le vicomte s'oppose certainement à l'extension du ban archiépiscopal qui s'était déjà glissé sur ses terres. Œuvre de piété, l'église monolithe est aussi l'occasion pour Pierre de tenir en sa main l'Église à Saint-Émilion. Elle sert d'axe de composition à une œuvre plus globale de rénovation urbaine, telle qu'on a pu l'observer au sujet de l'aménagement combiné du tracé d'enceinte 1 et de l'opération d'urbanisme 1. La charte d'Arnaud-Géraud témoigne d'ailleurs au même moment d'une modification sensible de ce qui n'était qu'un *locus* en 1079 : le prélat y distingue une villa désignant la petite agglomération et comprenant

43- *Ibid.*, 49-53.

44- Rappelons qu'une autre interprétation possible de cette anomalie serait de l'associer à un projet abandonné, pour l'établissement de la tour du Roy par exemple.

45- Piat 2004, 35-38.

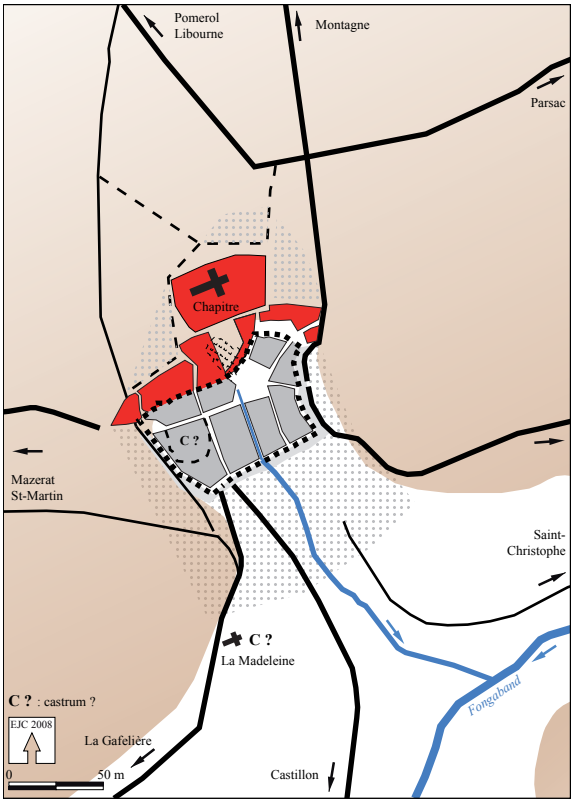

Fig. 20. État 4 (DAO É. Jean-Courret).

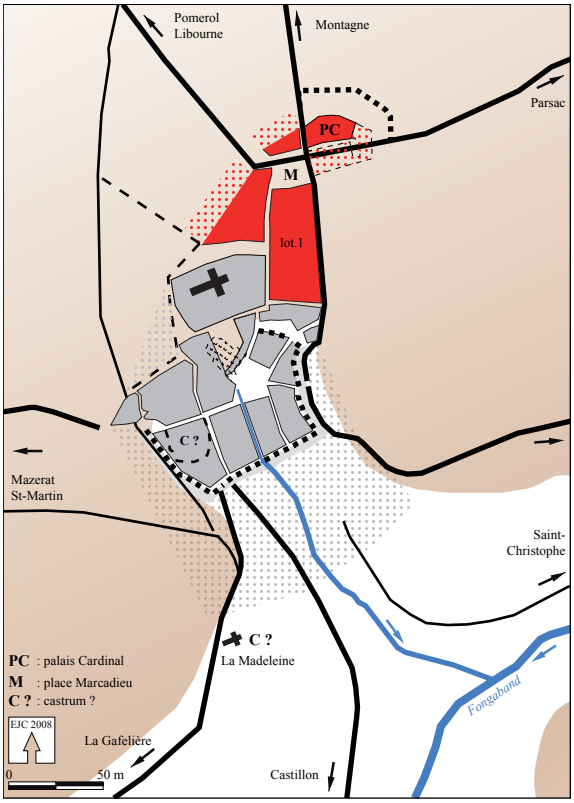

Fig. 21. État 5 (DAO É. Jean-Courret).

les bénéfices du sanctuaire, ainsi qu'un *territorium*, incluant ladite villa et l'église Sainte-Marie-Madeleine (fig. 19)[46].

L'autorité de l'archevêque paraît moins disputée à partir des années 1110, si l'on considère la tenue de cours de justice devant Arnaud Géraud de Cabanac (vers 1107-1131). Il soumet les religieux sous l'autorité de l'abbaye de Lesterps (diocèse de Limoges) et leur impose la règle augustinienne. C'est probablement à cette époque que démarre le chantier de la collégiale, établie au-dessus de l'église monolithe, qui marque spatialement et symboliquement la puissance du ban archiépiscopal jusqu'alors mité dans le détroit laïc. Il semble que l'opération d'urbanisme 2 puisse être associée à cette phase de reprise en main, acceptée par Hélie, successeur de Pierre (fig. 20).

Le patronage archiépiscopal se maintient tout au long du XIIe siècle. En attestent les longs travaux de la collégiale qui portent la marque des œuvres de l'archevêque Geoffroy du Loroux au milieu du XIIe siècle[47]. Ne peut-on pas, dès lors, associer au pouvoir de l'archevêque et du chapitre l'extension urbaine vers le nord, via l'opération d'urbanisme 3 et le lotissement 1 ? Contrôlant la place Marcadieu, le palais Cardinal présente l'architecture d'une grande résidence construite à la fin du XIIe siècle (fig. 21). La tradition forgée après le XIVe siècle l'associant à Gaillard de la Mothe, cardinal et neveu du pape Clément V, ne repose sur rien, et l'on ne peut donc pas considérer cet

46- Boutoulle 2000, 52 et n. 35 : "*Territorium* n'a pas alors de sens spécifique, il désigne tantôt des ressorts paroissiaux ( ) tantôt ce qui semble être une châtellenie".

47- Archevêque de Bordeaux de 1135 à 1158. Voir Masson, dans ce volume.

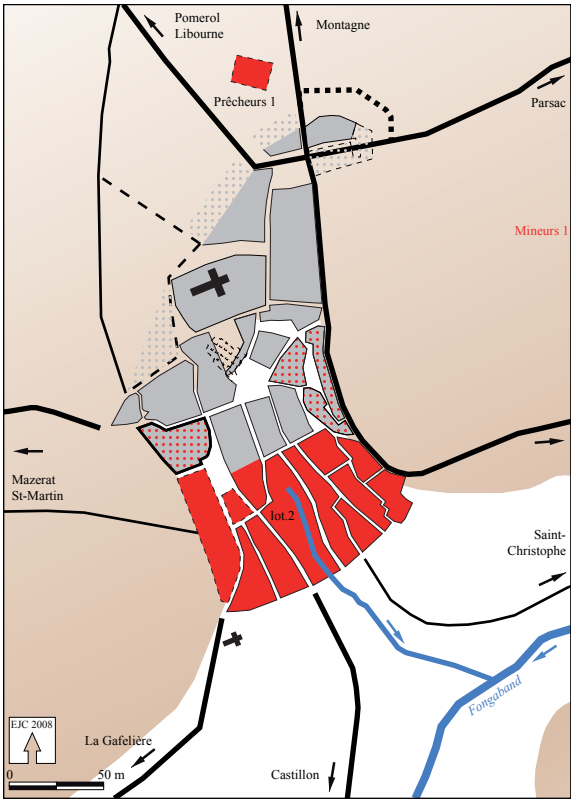

Fig. 22. État 6 (DAO É. Jean-Courret).

édifice comme une résidence de l'archevêque[48]. Un programme d'ensemble, attribuable à l'Église, pourrait être néanmoins envisagé comme résultant d'un effort stratégique et conscient de l'archiépiscopat bordelais et de son bras local, le chapitre.

Des années 1130 à la fin du XIIe siècle, le mutisme et la pénurie documentaires empêchent l'historien de saisir les modalités d'intervention de deux autres protagonistes venus s'interposer dans le jeu de pouvoir de l'archevêque et du vicomte de Castillon. En 1199, la charte de Falaise par laquelle Jean sans Terre octroie aux habitants le droit de fonder une commune (*communia*) dévoile l'extraction d'un corps bourgeois, attesté quelques années après vers 1204-1222 (au même moment d'ailleurs que ceux de Castillon)[49], et révèle du même coup des prérogatives déjà bien ancrées du roi-duc, qui, sans aucun doute, était devenu un interlocuteur assez puissant à Saint-Émilion pour autoriser une telle association. Si l'on considère la ville haute aux mains du chapitre et de l'archevêque, l'on serait tenté – au risque de paraître dualiste – d'associer à l'émancipation progressive de la communauté le développement "désordonné" de la ville basse par le lotissement 2, durant les premières décennies du XIIIe siècle (fig. 22)[50]. Pour autant, l'on ne connait presque rien des mouvances seigneuriales de ce secteur ; la proposition, très hypothétique, n'implique donc pas l'initiative directe du corps communal dans la création du lotissement 2, mais l'implication de tenanciers-lotisseurs et par ailleurs bourgeois, relevant de la directe de seigneuries laïques ou ecclésiastiques, parfois allogènes, comme celle de la Sauve par exemple[51].

L'action conjointe de l'autorité ducale et de la commune s'inscrit également dans d'autres équipements urbains, dont il est extrêmement délicat d'établir la chronologie exacte, les fonctions et la part d'investissement des acteurs. Il s'agit tout d'abord de la tour du Roy qui est un donjon quadrangulaire à contreforts établi au sommet de trois terrasses dominant la ville basse. Si son attribution et sa datation font toujours débat, son absence de défense, sa taille modérée (moins de 10 m de côté pour approximativement 20 m d'élévation) et l'ouverture de larges baies en direction de la ville en font un édifice plus propre à incarner l'orgueil du corps municipal (attestée en 1234) que celle des couronnes capétienne ou plantagenêt[52]. En tout état de cause, cet aménagement (opération d'urbanisme 4) pourrait intervenir de façon postérieure à l'extension méridionale (fig. 23).

48- Voir Gensbeitel, dans ce volume.

49- Boutoulle 2007, 297-299 et fig. 23. Les mentions les plus anciennes des *burgenses* sont celles de La Sauve (1079-1095), La Réole (1087) ou Bordeaux (1122-1145) puis apparaissent Saint-Macaire, Bazas, Fronsac, Langon ou Rions dans le courant du XIIe siècle, avant que Saint-Émilion, Mimizan, Bourg-sur-Gironde et Castillon ne les rejoignent dans le premier quart du XIIIe siècle.

50- Le terme de désordonné est employé dans le même sens que celui défini dans la note 34.

51- Plusieurs indices topographiques contenus dans l'un des censiers intégrés au Grand cartulaire de la Sauve remontent à cette période. Voir à ce sujet la contribution de Frédéric Boutoulle. J'ai eu l'occasion d'étudier l'implication de tenanciers-lotisseurs à l'origine du "peuplement nouveau de l'abbaye de Sainte-Croix", à Bordeaux, dès 1250 (Jean-Courret 2006, 383-399).

52- Voir Durand, dans ce volume.

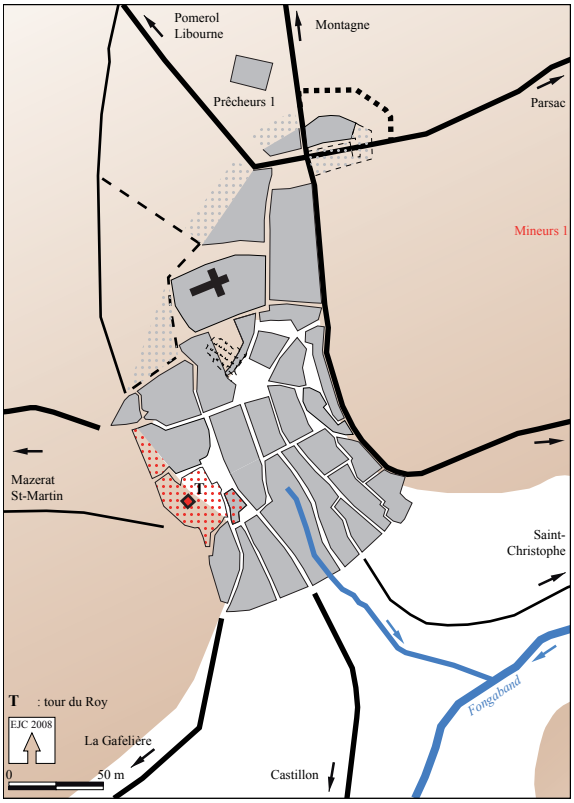

Fig. 23. État 7 (DAO É. Jean-Courret).

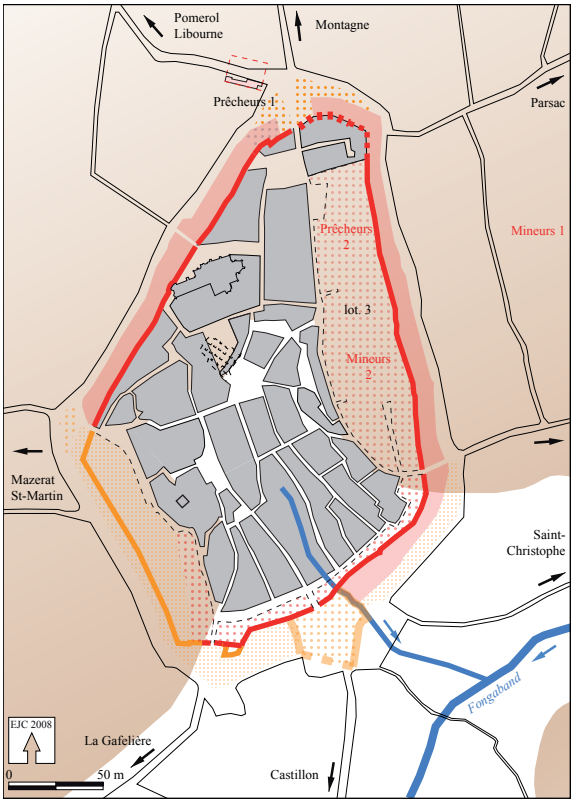

Fig. 24. État 8 (DAO É. Jean-Courret).

Parallèlement, les privilèges royaux de 1224 (Louis VIII) et 1230 (Henri III) signalent que l'aménagement du mur d'enceinte est en cours. L'enceinte de réunion (tracé 2), dont on a déjà noté qu'elle est consubstantielle au bâti civil, témoigne de l'effort mené par les habitants pour établir l'union de leur communauté, tant du point de vue politique et symbolique que topographique, mettant ainsi un terme à la dualité du site (ville haute du chapitre / ville basse du vicomte) après l'éviction de son premier seigneur laïc ; ce à quoi les premiers Plantagenets ne sont pas étrangers à en juger par la disparition, orchestrée par Richard Cœur de Lion, d'autres vicomtés urbaines (Dax et Bayonne). Si le chapitre canonial reste un puissant agent de la société saint-émilionnaise, les transformations du territoire urbain imputable à l'Église du XIIIe siècle relèvent essentiellement des ordres mendiants Prêcheurs et Mineurs (avant 1289), d'abord en périphérie de la ville, puis migrant ensuite à l'intérieur des murs (fig. 24).

C'est à partir de cette époque que la ville cesse de grandir – elle ne reconquière l'extérieur de ses portes nord et sud qu'au cours du XXe siècle, et encore, modestement. La fondation et le succès de sa rivale, Libourne (1268), explique en grande partie ce constat, malgré la contre-offensive territoriale qui constitue la création de la *juridictio* (1289). Mais l'histoire de Saint-Émilion ne s'arrête pour autant à la fin du XIIIe siècle. Les transformations de l'habitat, la construction de nouveaux édifices comme ceux de la Contre-Réforme ou encore les modifications apportées aux défenses urbaines sont autant d'éléments considérables, mais encore trop peu quantifiés, à intégrer dans l'approche de la ville pour en saisir l'évolution dans la longue durée. Pour autant, dès la fin du Moyen Âge central, il semble que les principales composantes urbaines et

morphogénétiques inscrites sur le plan de 1845 sont en place[53]. L'aménagement des bastions des portes Bourgeoise, Bouquière et Saint-Martin et de la lice méridionale de l'enceinte de ville semble être l'opération d'urbanisme la plus conséquente réalisée à l'Époque moderne.

Conclusion

L'analyse morphologique du plan de 1845 a été menée à huis clos ; l'immersion dans la masse des sources d'archives médiévales et modernes et des observations archéologiques recueillies depuis le XIXe siècle n'auraient pu qu'impacter lourdement l'enquête et même biaiser le regard porté sur le parcellaire. Hormis peut-être les nœuds routiers, aucun aménagement aggloméré antérieur à un tardif haut Moyen Âge n'est identifiable en plan. L'urbanisation du site y apparaît comme le fruit d'opérations, certaines concertées et peut-être même planifiées, d'autres plus diluées dans le temps comme le souligne l'absence de découpage métrologique des lotissements, mais portant apparemment chaque fois sur des portions homogènes d'espace. Saint-Émilion ne résulte pas d'un assemblage au long cours réalisé maison après maison. L'aménagement s'y révèle comme un instrument de pouvoir et de contrôle à disposition des décideurs que sont le vicomte de Castillon, les religieux des sanctuaires, le chapitre, l'archevêque, le roi-duc, la bourgeoisie et le corps municipal. La trajectoire singulière de la ville semble tenir du rythme très soutenu des opérations et de la construction : en quelques décennies, laps de temps qui paraît presque instantané à l'échelle du long terme, la ville change de façon notoire[54].

Pour autant, si l'on arrive à percevoir la plupart des processus spatiaux qui se dessinent en ville, tout reste à faire pour analyser les processus spatiaux, territoriaux et socio-économiques qui se dessinent sur une plus vaste étendue et dans la longue durée. Le réseau paroissial, l'imbrication des détroits juridiques laïcs et religieux, le finage et le peuplement ruraux, la production viticole et les échanges… autant d'enjeux territoriaux que la ville compte maîtriser et qui la conduisent à définir sa banlieue, la *juridictio* de 1289, réactivée par deux fois au cours du XXe siècle et servant d'appui tant à la zone d'appellation du vignoble (1908) qu'au périmètre inscrit au titre du patrimoine mondial de l'humanité (1999). Cet ensemble de thèmes – et d'autres encore qui m'échappent – demande une approche pluridisciplinaire, en cours d'élaboration, et pourrait être l'occasion de réaliser pour la première fois dans la collection des *Atlas historiques des villes de France*, un volume consacré à une ville et son territoire[55].

Sources cartographiques

Antea 2003 : Lhoste J.L. et Boutault G., *Ville de Saint-Émilion – Étude des carrières souterraines intra-muros*, rapport ANTEA, 2 plans hors-texte dont n°1 : Localisation des carrières à 1:1 000.

Atlas parcellaire de 1810 : Pierrugues P.-E., Salafon et Brusseau, *Atlas parcellaire de Saint-Émilion*, réalisé sous l'administration de M. Guadet de Saint-Julien (maire de Saint-Émilion) et de M. Gary (préfet de la Gironde), volume relié de 49 x 67 cm composé de 15 planches en double folio (tableau d'assemblage + 5 sections constituées de 14 feuilles au total), plans géométraux, manuscrits (plume, encre et lavis d'aquarelle), échelles 1:1250 (C2, section urbaine) et 1:2500 (sections rurales), s.d. vers 1810, Archives municipales de Saint-Émilion, numérisation Arkhênum (2008).

Carte géologique G0804 : *Libourne,* carte géologique au 1:50 000, G0804, éd. BRGM, 2001.

Carte topographique 1636E : *Castillon-la-Bataille / Saint-Émilion,* carte topographique au 1:25 000, 1636E, éd. IGN, 2006.

Lever aéro-topographique : *St-Emilion, lever exécuté par la société l'Aérotopographie (procédé de restitution "Gallus-Ferber") – Courbevoie – Seine*, plan géométral topographique au 1:2000, 72 x 100 cm (assemblage de 8 planches de 36 x 25 cm), s.d., milieu XXe siècle, Ausonius (cartothèque).

Plan cadastral de 1845 : Doré, Pillod, Guyard, Renou et Lataste, *Plan cadastral parcellaire de la commune de St Emilion, canton de Libourne, arrondissement de Libourne, département de la Gironde, terminé sur le terrain en 1845 sous l'administration de Mr le Baron Sers Préfet, Mr Bernier Maire, Mr Doré directeur des*

53- Gauthiez 2003, 195 : "morphogène : aménagement de l'espace ou élément naturel ayant contribué à déterminer la géométrie d'un ou plusieurs aménagements de l'espace ultérieurs". Voirie, pôles de pouvoirs, enceinte de réunion, éléments du parcellaire et du bâti civil sont les composantes visées dans le cas précis de Saint-Émilion.

54- On compte en moyenne un aménagement d'ampleur tous les 30 ans pour la période 1050-1300.

55- *Atlas historiques des villes de France*, collection coordonnée avec Sandrine Lavaud, 49 volumes publiés, Ausonius éditions. Les planches cartographiques des volumes intègrent des éléments de contexte parcellaire mais les études portent jusqu'à présent sur les villes.

Contributions directes, Mr Pillod géomètre en chef du Cadastre, Mr Mr Guyard, Renoux, & Lataste géomètres de 1re classe, réalisé sur ordre de M. Bernier (maire de Saint-Émilion) et du Baron Sers (préfet de la Gironde) volume relié de 72 x 105 cm composé de 25 planches plein folio (tableau d'assemblage + 5 sections constituées de 24 feuilles au total), plans géométraux, manuscrit (plume et encre et rehauts d'aquarelle), échelles 1:1000 (C2, section urbaine) et 1:2000 (sections rurales), Archives municipales de Saint-Émilion, numérisation Arkhênum (2008).

Bibliographie

Abbé, J.-L. (2006) : *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XIIe-XVe siècle)*, coll. Tempus, Toulouse.

Bertin-Roulleau, P. (1931) : *Saint-Émilion, son histoire, ses monuments, ses grands vins, ses mousseux, ses macarons, ses champignons*, Libourne.

Bochaca, M. (1997) :"Origine et développement de la ville de Saint-Émilion", *Cahiers Charles Higounet,* 2.

Bochaca, M. et J. Micheau, éd. (2002) : *Compte de Ramon Fortz, trésorier de Saint-Émilion (1470-1471),* Pessac.

Bochaca M., J. Micheau et F. Centini (2004) : *Registre de Jacques Brangier, vicaire et fermier de la sacristie de Saint-Émilion (1538-1553*), Santander.

Bochaca, M., en collab. avec J. Micheau (2004) : "Le recouvrement de la taille à Saint-Émilion d'après le compte de Ramon Fortz, trésorier de la ville (1470-1471)", in : Menjot & Sanchez, coord. 2004, 161-172

Boutoulle, F. (2000) : "Le ban de l'archevêque de Bordeaux à Saint-Émilion (1079-fin du XIIe siècle)", in : FHSO 2000, 42-56.

— (2007) : *Le duc et la société. Pouvoirs et groupes sociaux dans la Gascogne bordelaise au XIIe siècle,* Scripta mediaevalia 14, Bordeaux.

Candau, J., Ph. Roudié et C. Ruffe (1991) : *Saint-Émilion , terroir viticole et espace de vie sociale*, 4 planches cartographiques hors-texte, CERVIN, coll. L'univers des vignerons, vol. 2, MSHA, Bordeaux.

Chouquer, G. (2007) : *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherches pour l'archéogéographie*, préface de B. Latour, éd. CEAUCP, Coimbra-Porto.

— (2008) : *Traité d'archéogéographie. La crise des récits géohistoriques*, Paris.

Drouyn, L. (1859) : *Guide du voyageur à Saint-Émilion*, Paris.

Drouyn, L. et L. de Lamothe (1846) : *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au Moyen Âge dans le département de la Gironde*, Bordeaux.

FSHO (2000) : *Vignes, vins et vignerons, de Saint-Émilion et d'ailleurs*, *LIIe Congrès d'études régionales de la Fédération Historique du Sud-Ouest tenu à Saint-Émilion les 11 et 12 septembre 1999*, MSHA, Bordeaux.

Gaborit, M. (1990) : "L'Église souterraine de Saint-Émilion", in : *Bordelais et Bazadais. Congrès archéologique de France, 145e session, 1987*, Société française d'archéologie, Paris, 198-206.

— (1999) : *Peintures murales médiévales de Saint-Émilion*, Ville de Saint-Émilion-les Amis de Saint-Émilion, Bordeaux.

Galinié, H., G. Chouquer, X. Rodier et P. Chareille (2003) : "Téotolon, doyen de Saint-Martin, évêque de Tours au Xe siècle, et urbaniste ?", in : Gauthiez *et al.*, dir. 2003, t. 1, 239-256 et t. 2, 201-219.

Gauthiez, B. (2003) : *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, coll. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Paris.

— (2004) : "The history of urban morphology", *International seminar on urban form, Urban morphology,* 8 (2), 71-89.

Gauthiez, B., É. Zadora-Rio et H. Galinié, dir. (2003) : *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologique*, t. 1 et 2.

Jean-Courret, É. (2006) : *La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Âge : fabrique, paysages et représentation de l'*Urbs, thèse d'université, université de Bordeaux 3.

— (2011) : "*Bordeaux vers 1450* ou la 'topographie' d'une œuvre", in : Lavaud, coord. 2011, vol. 18, p. 56-80.

Larrieu, B., M. Gaborit, V. Tinel et M. Bochaca (1999) : *Léo Drouyn et Saint-Émilion*, vol. 5 des *Albums de dessin de Léo Drouyn*, Bordeaux.

Lavaud, S., coord. (2009) : *Atlas historique de Bordeaux*, 49e volume de la collection des *Atlas historiques des villes de France*, Ausonius Éditions, Bordeaux, 3 vol.

— (2011) : *Léo Drouyn et Bordeaux*, coll. Léo Drouyn – Les Albums de dessins, vol. 17 et 18, Bordeaux.

Lavedan, P. et J. Hugueney (1974) : *L'urbanisme au Moyen Âge*, Paris-Genève.

Menjot, D. et M. Sanchez, coord. (2004) : *La fiscalité des villes au Moyen Age (Occident méditerranéen)*, t. 4, *La gestion de l'impôt*, Toulouse.

Piat, J.-L. (2004) : "Saint-Émilion. Église monolithe et catacombes", *Revue archéologique de Bordeaux*, 95, 33-38.

Piganeau, É. (1888) : *Album-Guide de Saint-Émilion*.

Schoonbaert, S. (à paraître) : "Le paysage urbain de Bordeaux d'après les plans cadastraux du XIXe siècle", in : *Colloque Description Urbis, mesuring and representing the modern and contemporary city, colloque tenu à Rome, 27-29 mai 2008*, universita Roma tre – Paris 12, à paraître.

Tinel, V. (1997) : *Essai d'étude sur la genèse et le développement de la ville de Saint-Émilion*, mémoire de DEA, université de Bordeaux 3.

Tölg, J.-Ch. (1990) : *Occupation du sol et peuplement dans l'ancienne juridiction de Saint-Émilion de la Préhistoire au Moyen Âge*, TER, université de Bordeaux 3.